



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1423 du 06 février 2013

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Action du 31 janvier : Communiqué unitaire	3
4. Communiqué intersyndical : Des réponses sont attendues !	4
5. Communiqué CGT – FP : le salaire des fonctionnaires n'a pas augmenté !	5
6. CEREMA : Compte rendu du comité de suivi du 28 janvier 2013	6-9
7. Groupe d'échange du 22 janvier 2013 : Compte rendu	10-11
8. Agence biodiversité : Lettre à la Ministre du MEDDE	12-13
9. Assises des ingénieurs : Compte rendu du 21 janvier 2013	14-16
10. CIAS : Compte rendu du 22 janvier 2013	17-29
11. OFICT : La lettre de l'OFICT janvier 2013	30-33
12. VNF : Journal Voix d'O n° 2	34-37
13. Météo-France : Communiqué de presse intersyndical	38



AGENDA

- Mercredi 6 février 2013**
CFC Fédérale
- Mercredi 6 février 2013**
Secrétariat fédéral
- Judi 7 février 2013**
ONEMA : OS/DG
- Judi 7 février 2013**
CIGEM Attachés : CGT/DRH
- Vendredi 8 février 2013**
CMFP
- Lundi 11 février 2013**
CEREMA : Cabinet/Syndicats
- Mardi 12 février 2013**
DGAC : Action "Equipement"
- Mardi 12 février 2013**
Secrétariat UIT-CGT
- Mercredi 13 février 2013**
Cabinet/Syndicats : ATESAT-ADS
- Judi 14 février 2013**
CE de l'UGFF-CGT
- Judi 14 février 2013**
CFC fédérale
- Lundi 18 février 2013**
Bureau UGFF-CGT
- Mardi 19 février 2013**
Bureau UIT-CGT
- Mardi 19 février 2013**
Groupe d'échanges MEDDE
- Mercredi 20 février 2013**
Secrétariat fédéral
- Mercredi 20 février 2013**
Collectif FD "Elections VNF"
- Judi 21 février 2013**
Cabinet/CGT : Météo-France
- Judi 21 février 2013**
VNF : DG/Syndicats
- Judi 21 février 2013**
Réunion des militants CGT de l'Environnement
- Judi 21 février 2013**
VNF : DG/Syndicats
- Vendredi 22 février 2013**
CED : DRH/Syndicats
- Mardi 26 février 2013**
Réunion des secrétaires CGT CHSCT des DIR
- Mercredi 27 février 2013**
CFC fédérale



INFOS BREVES



Chiffre du chômage 5 millions de chômeurs, et moi et moi...

C'est la vingtième augmentation consécutive des chiffres du chômage. Le fléau du chômage s'enkyste dans notre société. Les jeunes et les seniors sont les premiers concernés, surtout le chômage de longue durée s'étend en laissant présager des stigmates indélébiles sur notre corps social. Si l'on ne peut qu'adhérer à l'objectif affiché par président de la République d'inverser la courbe du chômage d'ici à la fin de l'année, malheureusement le scepticisme reste de mise (...)



Plan de lutte contre la pauvreté Les contradictions gouvernementales

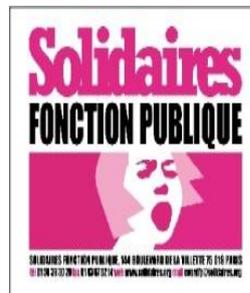
Comment dégager des milliards de fonds publics pour sauver les banques, pour injecter dans les entreprises sous prétexte de « favoriser l'emploi », saluer un accord qui précarise encore plus l'emploi et porte en germe un durcissement des conditions d'accès à l'assurance chômage, rechercher à réduire la dépense publique et les moyens des services publics et dans le même temps afficher l'objectif de lutter contre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale et professionnelle ? (...)



Centres d'appels Pas de prêt pour casser l'emploi !

Après les discours du gouvernement sur « *le retour en France des emplois délocalisés des centres d'appels* » et ceux sur « *le produisons français* », la CGT s'étonne, que l'Agence française de Développement, dépendant du ministère des Affaires Etrangères ait signé, le 12 décembre dernier, une convention de prêt avec un organisme marocain (la MEDZ) pour le développement de zones d'activité économique pour une valeur de 150 millions d'euros. (...)

suite sur : www.cgt.fr



COMMUNIQUE

Nombreux et mobilisés ce 31 janvier, pour les agents de la Fonction publique les réponses, c'est maintenant !

A l'appel de la CGT, de la FSU et de SOLIDAIRES, c'est nombreux et déterminés que les agents de la Fonction publique ont participé à la journée d'actions de ce 31 janvier.

Sur les 130 rassemblements et manifestations recensés sur tout le territoire, c'est plus de 150.000 personnes qui sont descendues dans les rues dire leurs légitimes exigences et leur fort mécontentement.

Que ce soit sur les salaires, l'emploi public, le jour de carence et la MAP, elles ont de nouveau exprimé leur volonté qu'une autre politique soit mise en œuvre et que des mesures urgentes soient prises.

La CGT, la FSU et SOLIDAIRES se félicitent du succès de cette initiative.

Il est impératif que la Ministre entende le message délivré et, à l'occasion du rendez-vous du 7 février, qu'elle apporte de véritables réponses aux questions posées.

Dans le cas contraire, nos organisations syndicales, dans l'unité la plus large possible, prendront de nouveau leurs responsabilités et appelleront à poursuivre et à développer la mobilisation.

Paris, le 31 janvier 2013



Communiqué

Les organisations syndicales de la Fonction publique CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES estiment urgent et indispensable que le gouvernement apporte des réponses fortes sur :

- ↪ L'amélioration du pouvoir d'achat, en priorité, par l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- ↪ L'amélioration du déroulement de carrière de tous les agents en commençant par l'abrogation immédiate du contingentement du dernier échelon de la catégorie C puis la refonte des grilles indiciaires des catégories C, B et A ;
- ↪ L'arrêt des suppressions d'emploi et des créations partout où c'est nécessaire ;
- ↪ Une véritable rupture par rapport à la RGPP ;
- ↪ L'abrogation du jour de carence ;
- ↪ L'amélioration et le renforcement du statut général, dans le respect des spécificités de chaque versant ;
- ↪ L'abandon de la loi HPST, et ce, afin de garantir l'exercice d'un véritable service public hospitalier.

Dans l'état actuel des choses et de ce dont elles ont connaissances, nos organisations syndicales affirment leur opposition à « l'acte III » de la décentralisation.

Sur ces sujets, elles constatent que, dans le cadre de l'agenda social ouvert depuis plusieurs mois, la Ministre se contente de déclarations d'intention alors même que la situation déjà préoccupante ne cesse de se dégrader.

Elles partagent la conviction que, sur ces enjeux essentiels, l'intervention la plus large possible des personnels est nécessaire pour obtenir des avancées significatives. En conséquence, elles affirment leur volonté de créer le rapport de force indispensable avec l'ensemble des personnels afin d'infléchir la politique du gouvernement.

A l'issue de la réunion du 7 février présidée par la Ministre sur les rémunérations, les carrières et les parcours professionnels, les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES ont d'ores et déjà prévu de se revoir. Si le gouvernement persiste dans ses orientations, elles prendront ensemble leurs responsabilités et envisageront tous les moyens d'action pour obtenir les réponses à leurs légitimes exigences.

Paris, le 1er février 2013



COMMUNIQUE

LA CGT FP confirme les déclarations de
Thierry LEPAON

En affirmant que, en moyenne, les fonctionnaires ont perdu 13 % de leur salaire sur les dix dernières années, Thierry LEPAON a parfaitement retranscrit la réalité.

De janvier 2000 à décembre 2012 inclus, la valeur du point d'indice a reculé d'exactly 13,28 % par rapport à l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Or, le point d'indice est strictement le seul élément de rémunération commun à tous les agents de la Fonction publique.

Le reste, tout le reste, est constitué par un ensemble d'éléments variables, aléatoires ou individuels.

Dire que les revenus salariaux ont progressé en intégrant, par exemple, dans le calcul, une réforme statutaire concernant quelques milliers d'agents et en proratiser le bénéfice aux 5 millions d'agents de la Fonction publique est inexact et peu honnête.

Idem pour le tiers ou le quart des agents qui bénéficient, à titre personnel, d'une promotion ou d'un avancement à l'ancienneté.

D'ailleurs, c'est si vrai, que ces modes de calcul n'existaient pas de la Libération au début des années 90 et qu'ils n'ont été mis en avant que lors de la désindexation de la valeur du point d'indice.

Les conséquences des politiques successives qui s'appuient sur ces arguties fallacieuses, c'est un million d'agents au SMIC qui, en outre, mettent plus de 15 ans pour progresser de moins de 20 euros nets mensuels ou les cadres de catégorie A recrutés à 12, 5% au dessus du SMIC depuis le 1^{er} janvier 2013.

Oui, décidément, Thierry LEPAON a bien raison de déclarer que « l'heure de la mobilisation a sonné pour les fonctionnaires ».

Montreuil, le 1^{er} février 2013



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Réunion du comité de suivi sur le CEREMA du 28 janvier 2013

Présents pour le ministère :

- Mme Paquita Morellet-Steiner, Directrice adjointe de Cabinet de Mme Batho, ministre de l'écologie du développement durable et de l'énergie (MEDDE)
- M. Jacques Archimbaud, Directeur adjoint de Cabinet de Mme Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement (METL)
- M. Laurent Tapadinhas, Directeur de la recherche et de l'innovation (DRI)
- M. Franck Jung, DRI
- M. Bernard Larrouturou, Préfigurateur du CEREMA
- M. Thierry Vatin de la DRH.

Présents pour la CGT :

Nicolas BAILLE, Fédération CGT Equipement-Environnement, Philippe GARCIA et Olivier DUPRÉ pour les CETE, Ariane MONACO pour le SETRA, Patrice HALLET pour le CERTU et Jean-Charles BEAUDOIN pour le CETMEF. FO ; CFDT ; UNSA ; FSU.

En préalable, plusieurs documents avaient été transmis aux organisations syndicales :

- un relevé de décision de la réunion du 16 janvier,
- une nouvelle version du projet de loi,
- une étude d'impact du projet de loi, qui sera annexée au projet de loi et donc remise aux parlementaires,
- une nouvelle version du projet de décret relatif à la loi,
- une fiche comparative entre un fonctionnement avec un président directeur général ou avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration.

Lors de cette réunion, Fabrice Aubert, maître des requêtes du Conseil d'État a présenté les conditions d'intervention du futur établissement public envers les collectivités. Un débat a suivi. Les conclusions sont présentées en fin de compte-rendu.

De plus, le résultat de la consultation sur le nom de l'établissement ont été fournis. Le nom arrivé en tête et donc retenu est CEREMA : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Le projet de loi :

La CGT demande à nouveau si l'établissement public créé sera « dérogatoire à l'emploi de fonctionnaires sur emploi permanent ». Le caractère dérogatoire d'un établissement peut notamment avoir pour conséquence d'ouvrir la porte à des recrutements en CDI pour des missions permanentes, au lieu du personnel statutaire. La CGT est favorable à un EPA non dérogatoire. Pas de réponse une nouvelle fois, mais nous espérons que celle-ci viendra lors de la prochaine et dernière réunion...

Les syndicats réclament un état des lieux des effectifs et de leur évolution pour l'ensemble des services amenés à intégrer le CEREMA. L'administration propose d'étudier ce point lors de la prochaine réunion.

La CGT demande que la vacance soit réduite au minimum à la création du CEREMA. En effet, c'est le ministère du budget qui procède au transfert de la masse salariale au moment de la création de l'établissement public. Or, il n'y a pas de masse salariale pour les postes vacants. Ces derniers ne seront donc pas pris en compte à la création du CEREMA et perdus. Pour la CGT, l'intégralité des postes doit être conservé, y compris les postes vacants. Elle rappelle par exemple que le recrutement d'experts techniques (ETST) peut être effectué facilement par chaque directeur de service via l'organisation d'un concours déconcentré. Cette possibilité doit être mise en œuvre dès maintenant.

La CGT pose à nouveau la question du statut des personnels de l'organisme (titulaires, OPA et non titulaires). L'administration reconnaît qu'il faudra inclure un paragraphe sur ce point, précisant que les titulaires sont en PNA, les OPA, PNT CETE et PNT SETRA affectés.

Enfin la CGT salue l'ajout par la DGITM dans les missions de l'établissement de l'assistance à la gestion des infrastructures de transport et du patrimoine bâti.

Plusieurs éléments doivent être tranchés lors de la dernière réunion :

- Président Directeur Général ou Président du conseil d'administration et Directeur Général distincts ;
- place des usagers et associations au conseil d'administration ;
- représentation éventuelle du personnel au conseil stratégique.

L'étude d'impact :

Ce document tranche la question du rattachement des CRICR, qui seraient rattachés aux DIR.

La CGT exige l'ajout dans le document, comme prévu dans le protocole d'accord, du maintien des effectifs et moyens pour les deux premières années de fonctionnement de l'établissement public. L'administration répond favorablement à cette demande.

La CGT demande que le document précise que les PNT CETE et SETRA soient affectés.

Enfin, elle demande à ce que les agents du CEREMA soient bien gérés par leurs CAP et CAD nationales (à l'exception des OPA).

La CGT exige que le protocole soit joint à cette étude, afin d'éclairer la représentation nationale sur le positionnement des agents.

Points divers :

Madame Sylvie Moreau de l'INRA a été recrutée au poste de Secrétaire Générale de la préfiguration. Sont en cours les recrutements :

- des directeurs du CETE Normandie Centre et du CERTU ;
- de DPPP (directeur des partenariats, des programmes et de la production) et DSTREI (directeur scientifique et technique et des relations européennes et internationales).

Suite du calendrier :

La prochaine réunion du comité de suivi aura lieu le 11 février. Le projet de loi sera ensuite examiné pour avis dans les comités techniques locaux et au comité technique ministériel.

Les modes d'intervention de l'établissement public

Intervention pour le compte de l'État

L'intervention de l'établissement public pour l'état ne peut être « in-house » (c'est-à-dire hors marché concurrentiel) qu'à deux conditions cumulatives :

- l'État doit exercer sur le CEREMA un contrôle identique à celui qu'il exerce sur ses propres services,
- le CEREMA doit réaliser l'essentiel de son activité pour le compte de l'État.

Ces deux conditions sont imposées par les règles communautaires en matière de droit de la concurrence.

La première ne pose pas de problème, puisque l'État exercera aura la tutelle du CEREMA. Pour la seconde, le Conseil d'État précise que « l'essentiel » ne signifie pas « la majorité ». Des seuils sont en discussion à l'échelle européenne et nul ne sait si une activité de 5, 10, 20 ou 40% du CEREMA pour d'autres commanditaires que l'État impliquerait ou non un non respect du second critère. De plus, il pourrait être tenu compte non uniquement de ce qui est fait par l'établissement (sur une année par exemple) mais aussi des capacités potentielles. Tout cela plaiderait pour une limitation dans les textes de l'intervention du CEREMA pour d'autres commanditaires que l'État.

Intervention pour le compte des collectivités

Quatre possibilités d'interventions sont évoquées :

- Le régime « in common house » qui signifierait que le CEREMA travaillerait in-house à la fois envers l'État et les collectivités. Les deux conditions évoquées ci-dessus s'appliquent toujours. Néanmoins, le contrôle n'a pas à être exercé individuellement, il peut être exercé conjointement. De plus, l'essentiel de l'activité doit être réalisé pour l'un ou l'autre des commanditaires. Problème : le très grand nombre des collectivités rend impossible un contrôle par chacune d'elle du CEREMA. Le frein pour un fonctionnement de ce type est donc l'émiettement des collectivités et le caractère insuffisant de leurs représentations (les associations de collectivités ne sont pas de nature à permettre un respect de la première condition).

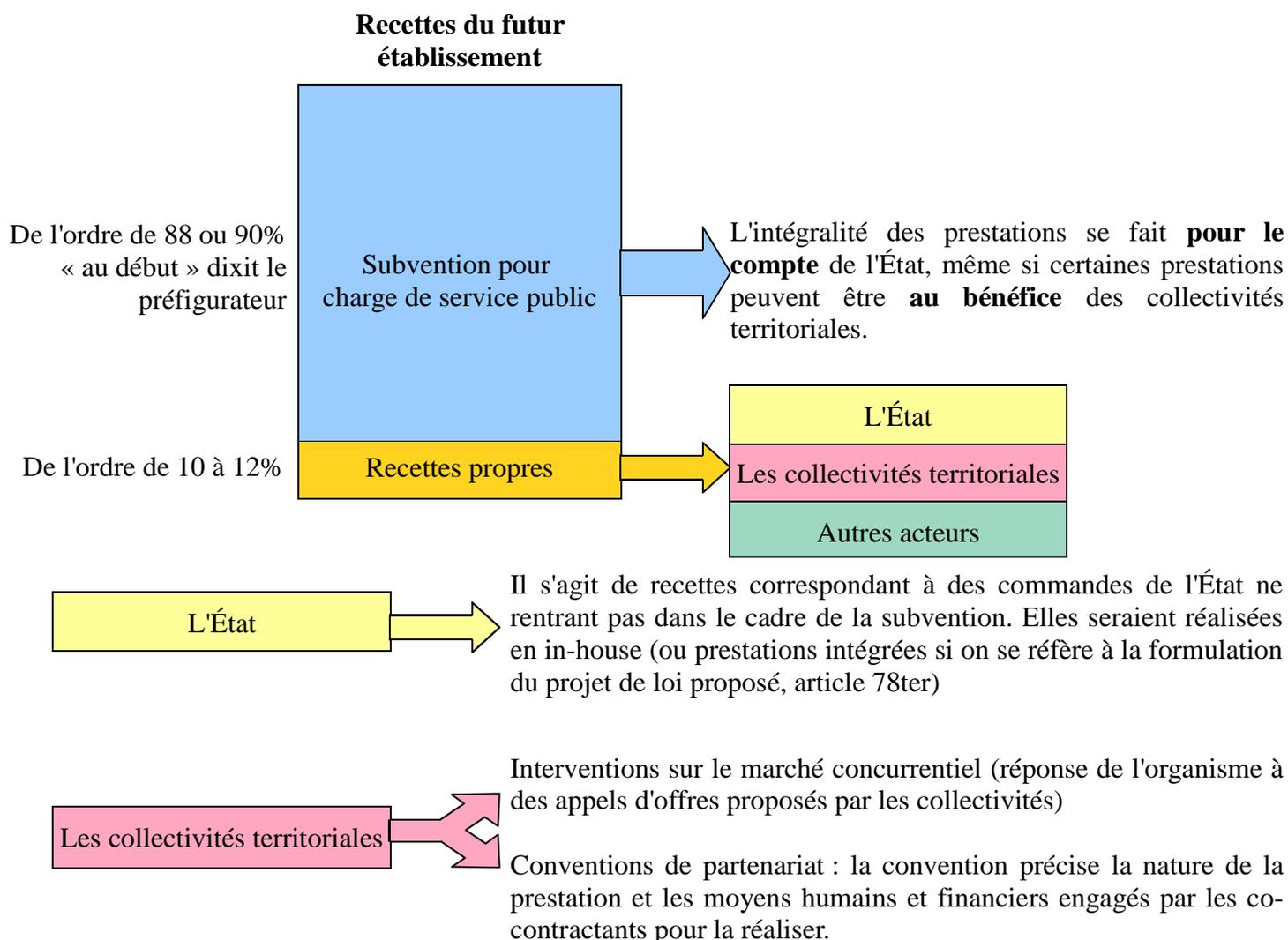
- Le marché concurrentiel : l'intervention demeure possible en respectant le second critère du in-house (le CEREMA intervient essentiellement pour l'Etat) et l'obligation de faire état des justes coûts des interventions.

- Les prestations gratuites : le CEREMA pourrait fournir des prestations gratuites aux collectivités, tel que soutenu par les organisations syndicales et les deux cabinets ministériels. Deux conditions limitent néanmoins fortement cette possibilité : il faudrait pouvoir justifier que le recours au marché n'est pas possible ou que l'Etat exerce via le CEREMA une mission d'intérêt général.

- Les conventions de partenariat (ou contrats d'association) : ce ne sont pas a priori des prestations mais des actions qui visent à mutualiser des ressources pour exercer des compétences.

Enfin, précisons qu'il est important de distinguer les prestations faites pour le compte d'une entité (c'est-à-dire que cette entité est le commanditaire direct) de celles réalisées au bénéfice d'une entité (dans ce cas le bénéficiaire n'est pas nécessairement le commanditaire). Ainsi, lorsque l'administration centrale passe une commande pour une capitalisation diffusée ensuite auprès des collectivités, ces dernières sont bénéficiaires mais non commanditaires. Il en est de même lorsqu'un service déconcentré commande une étude au CETE pour alimenter des politiques publiques menées par les collectivités. C'est pourquoi la CGT estime indispensable un renforcement des commanditaires État du CEREMA afin d'améliorer leurs capacités non seulement à passer des commandes mais également à les porter auprès des collectivités.

Le schéma ci-dessous précise les recettes du futur organisme et les bénéficiaire/commanditaires correspondant, dans l'hypothèse où le régime « in common house » ne pourrait être mis en place.



À ce schéma s'ajoutent les prestations gratuites qui seraient faite directement pour le compte des collectivités. Elles ne donnent pas lieu à recettes mais doivent être prises en compte dans la part de l'activité du CEREMA qui sera faite pour d'autres commanditaires que l'État (et qui si elle était trop élevée mettrait en péril le fonctionnement in-house pour celui-ci).

Pour conclure, la CGT estime que les règles communautaires de l'Europe libérale ne sont pas des contraintes intangibles mais renvoient à la volonté politique du gouvernement. La CGT estime légitime l'intervention du CEREMA directement pour les collectivités hors champs concurrentiel. La politique doit primer sur le droit et non l'inverse.

Si le régime « in common house » n'est pas mis en place, la CGT remarque que l'intervention de l'établissement public pour le compte (ou au bénéfice) des collectivités prendrait les mêmes formes qu'aujourd'hui :

- commandes de l'État pour des prestations au bénéfice des collectivités (par le biais des directions centrales ou des services déconcentrés) ;
- commandes des collectivités dans le cadre d'appel d'offres ;
- commande des collectivités dans le cadre de conventions de partenariat ;
- prestations gratuites (mais a priori extrêmement limitées).

La seule avancée du CEREMA sur cette question de l'ouverture aux collectivités territoriales (qui ne nous paraît ni négligeable, ni suffisante) serait donc la participation de ces dernières au conseil d'administration de l'établissement public. Le nouveau statut ne permet en rien un travail direct pour les collectivités hors champs concurrentiel ou conventions, qui sont déjà des modes de travail possibles aujourd'hui. Les prestations au bénéfice des collectivités demeurent possibles via les commandes de l'État. La CGT rappelle sa revendication d'ouverture de l'établissement public aux collectivités hors champs concurrentiel.

De plus, le schéma ci-dessus montre que la part de l'activité de l'établissement pour le compte des collectivités est nécessairement au début inférieure à 10 %. Or, les services amenés à travailler pour le CEREMA travaillent déjà pour une part équivalente, voire supérieure de leur activité pour le compte des collectivités. Nous attendons donc toujours de l'administration qu'elle précise comment la part de l'activité pour le compte des collectivités peut augmenter par rapport à la situation actuelle, sans mettre en cause le fonctionnement in-house pour l'État.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMPTE RENDU DU GROUPE D'ECHANGES DU 22 JANVIER 2013

DRH : Ronald DAVIES, Gérard CHATAIGNIER, Philippe PERRAIS, Anne HARLE et Nadège COURSEAU

CGT : Francis COMBROUZE, Didier HOREAU et Gaëtan SILENE

FSU, FO, CFDT, UNSA.

Trois points à l'ordre du jour :

POINT 1- PROJET D'ARRETE PRIME DE RESTRUCTURATION

Il s'agit de rajouter à l'arrêté modifié dit « arrêté liste » de 2008 concernant la prime de restructuration d'insérer :

- les laboratoires d'hydrobiologie des DREAL Nord-Pas-de-Calais et Basse-normandie avec ceux des DREAL Picardie et Haute Normandie (suite à la circulaire « labo » vu au Comité technique ministériel (CTM) de décembre).
- transfert au MEDDE de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA).

Les services ouvrant droit à la prime de restructuration sont au nombre de 35, plus DPMA qui sera le 36ème et les labos le 37ème.

Pour la DPMA en réponse à la CGT, l'effectif cible de 80 ETP (et non de 70) comme dans la fiche d'impact sera présenté au prochain CTM du 12 février.

POINT 2- PROJET DE DECRET DEROGATOIRE CHSCTM METL ET MEDDE

L'administration présente un projet de décret dérogatoire pour un CHSCTM commun aux deux ministères que sont le MEDDE et METL et à leurs établissements publics jusqu'aux prochaines élections Fonction Publique de décembre 2014.

Ce décret n'aura pas vocation à être appliqué après les élections de 2014.

Le projet est en cours d'examen à la Fonction Publique, et sera soumis à l'avis du conseil d'Etat.

La DRH espère présenter ce projet de décret dérogatoire lors du CTM du 12 février.

La DRH compte préparer les élections Fonction Publique de décembre 2014 au début du 1^{er} trimestre 2014.

POINT 3-TELETRAVAIL

La DRH nous présente deux documents sur l'expérimentation du télétravail uniquement à domicile qui se fait au MEDDE actuellement dans 15 services (projet de cadrage ministériel et convention individuelle).

La DRH compte les présenter au CTM du 12 février.

Un bilan de l'expérimentation sera réalisé fin 2013, et la DRH compte généraliser le télétravail en 2014 aux services du Ministère.

La CGT intervient en disant qu'elle veut que le sujet du télétravail soit reporté à une discussion ultérieure tant que la Fonction Publique n'aura pas ouvert une concertation sur un décret et une circulaire sur le sujet avec une possibilité de protocole aux organisations syndicales. Notre position tient compte de la réponse de Marylise LEBRANCHU (21/12/2013) au courrier UGFF pour l'application de la loi de mars 2012, qui comporte une disposition sur ce point.

Toutes les autres organisations syndicales sont contre la position CGT et revendique l'expérimentation encadrée du télétravail, alors que la CGT demande à ce qu'on attende le résultat des discussions avec la Fonction Publique.

Après discussion avec la DRH, les autres organisations syndicales se sont rendus compte que plusieurs problèmes se posaient dans les projets de documents qui seront présentés au CTM.

La CGT a posé le sujet de l'accident de service qui risquerait de créer des soucis aux agents concernés car il faut un témoin selon la circulaire Fonction Publique, la DRH nous répond qu'elle va se renseigner si juridiquement on peut s'en passer.

Autre déni syndical de la part de la DRH, qui veut passer les documents du télétravail en les passant directement au CTM, avec consultation du seul secrétaire du CHSCTM, sans demander l'avis du CHSCTM.

Après la demande unanime des organisations syndicales du passage en CHSCTM, la DRH va nous proposer une date de CHSCTM rapidement.

Pour la CGT c'est clair, le 31 janvier il faut être tous en action afin de revendiquer des garanties pour tous les personnels.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 29 janvier 2013

Mme Delphine BATHO
Ministre de l'écologie,
Du développement durable et de l'énergie

Objet : projet d'Agence Nationale de la Biodiversité

Madame la Ministre,

Vous allez recevoir dans quelques jours le rapport des préfigurateurs, Messieurs Jean-Marc Michel et Nicolas Chevassus-Au-Louis, concernant le projet **d'Agence Nationale de la Biodiversité** (ANB). La lettre de mission précise que vous déciderez des orientations au vu de ces propositions et que les préfigurateurs poursuivront leur travail pour préciser plus avant le périmètre, les missions et les **moyens du projet d'Agence**.

Dans ce but, nous vous prions de prendre connaissance du document joint présentant les **conditions, analyses et propositions de la CGT sur le projet d'ANB**. Ce **texte de 9 pages, sans doute un peu long, résulte d'une réflexion collective de notre fédération** avec notamment ses implantations en administration centrale, DREAL et DDT-M, dans les **EPA de l'Etat spécialisés dans les missions environnement, et avec des salariés des réserves naturelles, parcs régionaux, conservatoires botaniques ou du MNHN**. Nous l'avons remis aux préfigurateurs.

Ce texte tient compte du projet d'ANB lancé sous le quinquennat précédent sous les auspices de l'efficacité et de la simplification, et que nous avons dénoncé par lettre commune avec les principales associations de défense de l'environnement, la CFDT et la CGT.

Il tire surtout les leçons de l'expérience des personnels du service public de l'environnement qui vivent, douloureusement, la permanence de l'écart entre les discours et les actes en matière de biodiversité. L'ampleur des réductions de moyens humains et matériels sur la trajectoire 2013-2015 du programme 113 « eau et biodiversité », notamment dans les établissements publics, rend difficilement audible à cet égard tout discours sur la « modernisation ». Nos six propositions pour des missions de service public à améliorer dans le cadre de la mise en œuvre

opérationnelle de la SNB ne sont « pas à prendre ou à laisser ». ANB ou pas, les **besoins d'augmenter les effectifs et moyens publics affectés à la biodiversité** constituent un pré requis et les attentes des collectivités territoriales comme de nos concitoyens vis-à-vis de **l'Etat s'avèrent fortes.**

Vous voudrez bien trouver également ci-joint les 12 propositions sur la biodiversité remises par la CGT lors de la Conférence sur la transition écologique de septembre dernier, qui ont toute leur actualité. Si la **table ronde biodiversité n'a pas débattu de l'annonce du projet d'ANB, en revanche son rapporteur, Gilles Bœuf, a bien signalé à la plénière le non respect de l'engagement parlementaire unanime de la loi Grenelle d'atteindre les 300 M€/an en 2013 pour les crédits d'Etat consacrés à la Biodiversité.** Notre document explique comment ce montant atteindra au mieux **255 M€ en 2013, en soustrayant du programme 113 des dépenses sans rapport avec la biodiversité,** et relève que les **effectifs des établissements de l'Etat spécialisés en biodiversité** doivent être dès fin 2013 à des niveaux inférieurs à ceux de 2011 et **baisser encore d'ici 2015 à un rythme plus soutenu que ceux des DDT-M et des DREAL.**

Nous sommes donc demandeurs d'un débat approfondi avec vous et tous les acteurs concernés.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Nicolas BAILLE

signé

Secrétaire Général
de la F.N.E.E – C.G.T

Francis COMBROUZE

signé

Secrétaire Général
de l'U.F.E - C.G.T



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Assises des ingénieurs

Compte-rendu de l'audience CGT/Cabinet du MEDDE – 21 janvier 2013

Participation

Pour la CGT :

Nicolas BAILLE (Secrétaire général FD Equipement-Environnement), Pierre THOMAS ITGCE (OFICT FD Equipement), Denis PREVOT IAE (SYAC), Elise Rachel MATHIS ITGCE (PTA IGN), Estelle CANONNE ITPE (Syndicat AC MEDDE METL), Lydie AUDONNET ITM (SNM) a été excusée

Pour le Cabinet :

Jean Marc AMBROSINI conseiller social cabinet du ministre délégué Transports Mer et Pêche /MEDDE, Edmond GRASZK SG/DR MEDDE/METLRH, Hélène de COMARMOND (conseillère enseignement agricole, recherche, emploi, relations sociales au cabinet de Le Foll MAAF), Michel Lévêque sous directeur développement professionnel et relations sociales MAAF (Pas de représentant du cabinet Duflot)

Le cabinet :

Assises des ingénieurs

Positionnement du cabinet :

Informations pratiques sur les assises :

En introduction, ils partent du blocage de la fusion des corps, le travail préparatoire n'est pas remis en cause, ils cherchent un cadrage politique, des points de sortie, un périmètre. Ils sont dans une logique compétence et sans préalable sur fusion ou autre chose.

Beaucoup de questions posées, voir les besoins et en particulier ceux de l'Etat.

Déroulement prévu :

- 1) **Un cycle de réunion avec les organisations syndicales** (en cours) permettant de recueillir en amont des avis sur les thèmes et l'organisation.
- 2) **Une synthèse de ces consultations côté ministère le 28 janvier** qui débouchera sur le calage définitif et normalement les dates des forums régionaux.
- 3) **Une consultation des ingénieurs** (questionnaire).
- 4) **Des forums régionaux** organisés dans les écoles a priori entre le 28 mars et le 20 avril :
 - ENTPE (Vaulx en Velin)
 - ENM (Toulouse)
 - ENSG (Marne la Vallée)

- Agro Sup Dijon
- ENGES Strasbourg
- Agro Sup Ouest Rennes (avec une interrogation, si les IIM sont associés pour une alternative à l'Ecole des Mines de Nantes)

Le déroulé des forums régionaux serait :

- une introduction d'ouverture en plénière
- des ateliers permettant de recueillir l'expression des ingénieurs, avec 5 ou 6 témoignages sollicités
- une table ronde des employeurs « locaux »
- Une restitution des ateliers

Thèmes d'entrée obligatoires de ces ateliers : 4 « métiers » c'est à dire :

- Expertise
- Gestion de service (management)
- Chef de projet
- Approche territoriale : synthèse des politiques au niveau territorial

Clairement structurants de la démarche.

En veillant à une représentation des types de métiers des ministères globalement sur l'ensemble des forums (pas forcément tout sur chacun d'entre eux).

Refus d'une présence ès qualité des organisations syndicales dans les forums mais elles sont supposées capables de s'exprimer dans le public.

Ils considèrent qu'ils ne pourront accueillir tous les ingénieurs (faute de salles) et donc envisagent plutôt mollement la participation directe de tous les ingénieurs... Mais n'ont pas évoqué de choix de « délégués » (donc les modalités d'inscriptions sont à voir).

Ils ont insisté sur la sollicitation de l'avis des ingénieurs par le biais d'un forum extranet.

4) temps de retour et synthèse des forums, avec à nouveau un échange avec les organisations syndicales.

5) une journée de restitution nationale en juin

Un forum national de restitution fin juin auquel les organisations syndicales seront formellement invitées.

A la rentrée 2013 l'engagement de chantiers : métiers, formation, recrutement, modes de gestion des ingénieurs.

La discussion :

Pour le cabinet :

Ce que les forums ne sont pas :

- « une fête des ingénieurs » : pas de stand et encore moins de stand CGT
- un débat de fond sur le « faire faire » par exemple. Les ingénieurs des TPE sont dans le faire-faire et le but n'est pas de discuter de la pertinence de ce constat selon M.Ambrosini. Il s'agit d'identifier des profils professionnels.

- Technicité : ils identifient 98 postes sensibles (pour lesquels il faut veiller à assurer la continuité pour ne pas perdre la compétence (sous entendus : beaucoup de domaines de technicités, pour justifier une autre conception du métier ?)

Il ne s'agit pas de faire trop ambitieux car si ouverture à tous les ingénieurs d'autres ministères ou collectivités alors pilotage fonction publique.

Extension du périmètre :

- les ingénieurs des travaux précédemment concernés par le projet de fusion, c'est sûr.
- les IPEF ? n'ont pas vraiment les mêmes problématiques (ingénierie publique et privée) et un projet de corps.
- les IIM ? il y a une discussion en cours avec leur tutelle (Bercy) pour la participation éventuelle des IIM.
- Les IAC ? l'aviation civile est engagée dans sa propre réflexion (protocole triennal) et n'ont pas tellement d'état d'âme sur leurs missions, reste à l'étude.
- Les IAM ? ils n'y ont pas réfléchi mais prennent note.

Chantier de sortie

- Pas de préalable sur les outils de gestion y compris fusion de telles ou telles populations d'ingénieurs
- L'attractivité de l'Etat est posée
- L'articulation avec les collectivités est essentielle. Ils posent formellement la question de notre positionnement par rapport à des passerelles
- Développer les compétences – référentiel compétences

Redéfinir les missions des ingénieurs et leurs parcours vers le management et la « chefferie » de projet

- IGN et Météo : un peu à part parce qu'ils ne sont pas dans le faire faire
- Quelle ingénierie de l'Etat, quels besoins ?

Argumentation de la CGT (très résumée!):

- souhait d'une participation massive des ingénieurs aux assises
- le métier correspond fortement pour les ingénieurs à des champs professionnels liés à la technicité et à la qualification plus qu'à l'emploi exercé (ingénieur météo plus que management par exemple)
- argumentation sur les besoins considérables du service public (besoins sociaux, environnemental, efficacité économique etc).
- besoin de discuter de la revalorisation du métier d'ingénieur de la reconnaissance des qualifications, d'autant plus que les ingénieurs de l'Etat sont fragilisés au niveau des recrutements par exemple et déstabilisation des postes avec les restructurations, les baisses d'effectifs, la logique de rentabilité
- élargissement du périmètre de discussion à l'ensemble des ingénieurs IPEF, Aviation Civile, Mines... intervenant dans le champ de nos ministères et nécessité d'intégrer les IAM (Inspecteurs des Affaires Maritimes) dans les assises, sur les missions des ingénieurs de l'Etat
- besoin réel de discuter des passerelles entre l'Etat et les collectivités
- demande d'une participation à-ha-ha de la CGT y compris à des tables rondes

COMPTE RENDU rapide du CIAS 22 janvier 2013

Ne reprenant que les interventions de la ministre

INTERVENTION LIMINAIRE DE LA MINISTRE

La ministre présente ses excuses pour ses différentes absences dues à des problèmes d'agenda.

Elle a d'emblée affirmé la volonté du gouvernement d'améliorer le pouvoir d'achat des agents en particulier pour les plus modestes et que l'ASI est complémentaire du problème des salaires.

L'ASI est une priorité de ce gouvernement dans un contexte budgétaire contraint et elle fait l'annonce d'une mise en réserve de 6%.

Elle affirme que pour cette année le niveau budgétaire sera le même niveau qu'en 2012, compte tenu des transferts et Fond de Concours.

Elle entend travailler avec les OS à un cadre rénové pour l'AS avec une rationalisation interministérielle et ministérielle qui garantisse une AS de haut niveau.

La Ministre propose des négociations avec les fédérations sur l'AS de l'Etat pour une meilleure équité des agents de l'Etat quelque soit leur employeur et sur les modalités d'organisation de l'AS aucun scénarii n'est arrêté.

Ensuite viendra un travail sur les 3 versants.

Après l'intervention liminaire commune des OS (voir pièce jointe), réponses de la ministre :

Dès le 21 Février - première rencontre de l'agenda social - une réforme de l'AS est engagée et c'est bien une négociation qui s'ouvre et non une concertation.

Elle prend l'engagement d'arrêter les inégalités entre ministères sur les salaires et l'AS.

Après les interventions des 5 animateurs des Commissions Permanentes (voir pièce jointe), réponses de la Ministre :

Sur le budget les choses peuvent changer selon les négociations et l'organisation à venir.

Elle exprime que dans ce pays on a trop travaillé en forme pyramidale sur la FPE, qu'il a trop de différences entre les agents et que les bagarres entre ministères ne servent pas la FPE.

Elle s'engage à un objectif de parler FPE lors de ces négociations.

LOGEMENT :

Ce gouvernement s'engage à faire baisser les loyers et par ricochets ceux des fonctionnaires.

Il y a nécessité à ouvrir un GT sur le 5% sur la base du rapport IGA et de travailler sur les indemnités de résidence.

Elle découvre la problématique de la circulaire sur le logement et notre demande de réécriture, elle va l'étudier.

FAMILLE :

Elle dit faire partie de celles au gouvernement qui pensent que les enfants de moins de 3 ans doivent être à la maternelle et du coup cela peut et doit libérer des places en crèches.

Sur les DOM/TOM elle dit qu'un travail de recensement global sur salaires, indemnités et AS est entrepris avec le ministère concerné.

Sur les CV elle entend ce que l'on dit et propose que l'ouverture au moins de 30 ans fasse partie de la négociation.

Sur l'AMD en ce qui concerne les 5 catégories il faudrait faire des simulations. Il faut avoir une discussion sur une règle commune d'attribution.

Concernant l'information des retraités elle propose que la DGAFP se rapproche du service des pensions et elle s'engage à apporter une réponse à cette question et elle réaffirme à nouveau sa volonté d'exemplarité de la FPE.

Sur la demande de prestation études, madame Le branchu dit avoir un avis personnel sur la question et qu'elle n'est pas favorable à une telle mesure au motif que l'on créerait une différence entre les enfants de fonctionnaires et les autres. Il vaudrait mieux rendre, tous les étudiants, autonomes par un système d'allocations.

RESTAU :

On doit donner très rapidement une instruction au Préfet des PO.

Il faut tendre à l'harmonisations dans les DDI et encourager les agents à aller déjeuner dans la restauration collective.

TVA :

C'est très compliquée car il y a des effets générateurs de concurrence, une baisse de la TVA entraînerait une baisse du budget de l'Etat et dit ne pas savoir répondre à la question pour l'instant.

La ministre conclue en affirmant que l'AS va faire partie des négociations de sortie de crise, notamment sur les questions de logement, crèche, retraités, et cela demande une simulation budgétaire.

Pour la délégation CGT :

Anne Tanguy, Patrick Brechotteau, Christian Fagault et Ivan Baquer



CIAS du 22/01/13 : introduction (par Maïté DUELLE, CFTD, pour l'intersyndicale)

Dans le contexte actuel du gel du point de l'indice et de la dégradation de la situation économique et des conditions de vie des agents et de leur famille, une action sociale que vous avez vous même qualifiée de « juste, équitable et réellement solidaire » est plus que jamais nécessaire.

Pour les organisations syndicales, l'action sociale ne saurait se substituer à une politique salariale injuste qui aggrave les difficultés quotidiennes des agents de l'Etat.

L'action sociale se trouve de plus en plus sollicitée pour répondre à des situations de dégradation des conditions de vie des agents, elle est de plus en plus mise à contribution pour répondre aux besoins des agents qui ne disposent plus que de ce biais pour les aider à faire face à des situations difficiles ou améliorer leur condition de vie.

Vous nous avez affirmé que « la baisse d'un peu plus de 7% des crédits inscrits en loi de finances n'entraînerait pas de réduction des prestations servies aux agents ». Or le différentiel entre les PLF 2012 et 2013 montre un écart de 13,5M, soit 10%. Le compte n'y est donc pas pour maintenir les prestations existantes au niveau attendu et pour les faire évoluer en regard des besoins déjà exprimés.

Les actions ministérielles ne pallieront pas cette baisse du budget de l'action sociale interministérielle, puisqu'il est constaté qu'au mieux les budgets AS ministériels sont maintenus, mais majoritairement ils sont également en baisse.

Le gouvernement n'a pas à être fier de ses mesures restrictives abusives en matière de crédits d'action sociale, pas plus que de la manière unilatérale dont a été géré ce dossier jusqu'à ce jour, plaçant de fait les organisations syndicales dans l'impossibilité d'influer sur les choix et arbitrages budgétaires du PLF 2013. Dès maintenant, une réelle concertation doit s'engager pour la préparation du PLF 2014.

Dans la transparence et en toute franchise, nous vous demandons aujourd'hui, Mme la Ministre, les signes concrets d'un réel changement pour effectivement conforter et améliorer l'action sociale dont tous les agents de l'Etat ont besoin.

Nous partageons l'objectif de « restaurer l'équité d'accès aux prestations pour l'ensemble des agents de l'Etat quel que soit leur statut et quel que soit leur employeur » et d'ouvrir « une concertation qui pourrait conduire à une négociation ».

Pour les organisations syndicales, il est indispensable de partir de la synthèse et d'un constat partagé du travail conduit lors de la dizaine de réunions menées avec la DGAFP après la présentation du rapport Igas/CGEfi.

Nous vous demandons d'apporter des explications et précisions sur le contenu du message que vous nous avez adressé le 24 octobre 2012, notamment votre volonté « d'en finir avec les corporatismes et les particularismes locaux », de préciser vos orientations ainsi que le calendrier du travail que vous entendez conduire dans le cadre de l'agenda social.



CIAS du 22/01/13 : LOGEMENT

(par Christelle GUYADER, Solidaires, animatrice de la Commission Permanente pour l'intersyndicale)

Parc préfectoral

Les organisations syndicales ont souligné, au CIAS du mois d'avril, la qualité des travaux menés par l'IGA et ont exprimé leur volonté de donner suite aux recommandations des inspecteurs sur la gestion du 5% préfectoral réservé au logement social des agents publics de l'Etat. Les organisations syndicales exigent, la mise en place d'un groupe de travail spécifique axé sur la reconquête du 5% préfectoral. Il serait chargé, notamment:

- de reprendre les recommandations des inspecteurs de l'IGA afin d'élaborer les axes de travail,
- de rechercher les mesures à mettre en œuvre pour accéder à la connaissance de ce parc et en suivre son évolution localement.

Les travaux s'appuieraient sur les conclusions du rapport de l'IGA pour une maîtrise par les SRIAS et le CIAS du parc de logements relevant du 5%, mais aussi celui des réservations conventionnelles, permettant notamment le repérage des besoins, le suivi du parc, la gestion des flux de demandes, l'accès à l'information par les agents, etc.

Le principe de ce groupe de travail a été acté par votre cabinet le 31 juillet 2012. C'est pourquoi aujourd'hui, les organisations syndicales demandent le lancement de ce groupe de travail et un calendrier de réunions à l'issue de ce CIAS.

Elles attendent également un engagement politique du gouvernement afin de maintenir le parc de logements réservés aux agents de l'Etat à 5%. **Elles demandent, sur ce point, la modification de l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, et proposent de reprendre la rédaction antérieure au décret du 15 février 2011, afin de garantir un seuil minimum de logements réservés aux agents de l'Etat.**

Réservations conventionnelles

Parallèlement aux travaux menés sur le 5%, les organisations syndicales estiment, au regard des conclusions du rapport de l'IGA, que la procédure de réservations conventionnelles interministérielles doit se poursuivre, principalement dans les zones où il existe une tension particulière sur le marché locatif.

C'est notamment le cas pour Paris et plus généralement en Ile de France, mais aussi pour la région méditerranéenne et les zones frontalières comme le Pays de Gex, pour ne citer que cet exemple qui a fait récemment la une de l'actualité avec la problématique des frontaliers suisses qui cherchent à se loger en France en raison du coût élevé des loyers dans leur pays, ce qui n'est pas sans conséquence sur le celui des loyers dans cette zone géographique

Les agents de l'Etat, et notamment les primo-arrivants rencontrent de plus en plus de difficulté pour se loger en raison du prix élevé des loyers, mais aussi du manque de logements.

Le rapport de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, publié en septembre 2012 *sur l'évolution des loyers du parc locatif privé en 2011, et pendant les 10 années précédentes*, montre que le niveau des loyers est deux fois plus élevé à Paris et dans sa proche banlieue qu'en province et augmente plus

vite que l'inflation. Il met aussi en lumière la problématique du niveau de mobilité des locataires. Un programme de logements neufs au profit des agents de l'Etat doit être la préoccupation de votre ministère : c'est l'exigence des organisations syndicales.

La Fonction publique s'appuie sur les mesures prises par le gouvernement en faveur du logement social pour justifier son désengagement en matière de politique de réservations de logement pour les agents de l'Etat.

Or toutes les organisations syndicales du CIAS estiment qu'il est du rôle de l'Etat employeur d'apporter des réponses aux besoins de ses agents.

Rappelons que les agents de l'Etat ne choisissent pas leur première affectation.

Ils sont bien souvent contraints de quitter du jour au lendemain leur province d'origine pour s'installer sur leur nouveau lieu de travail.

L'Etat doit donc tout mettre en œuvre afin de leur procurer un logement décent avec un loyer correspondant à leurs capacités contributives.

C'est pourquoi les organisations syndicales revendiquent la reprise des réservations interministérielles dans les zones à forte tension immobilière et l'octroi du budget de financement correspondant, estimé dans un premier temps à 6M€.

Logement temporaire et d'urgence.

A la demande des organisations syndicales ces besoins sont désormais pris en compte sur une ligne budgétaire spécifique inscrite au programme 148 (à l'instar des crèches) afin de ne pas impacter les actions menées par les SRIAS.

Si les organisations syndicales se félicitent de l'avis favorable donné à leur demande, elles déplorent la remise en cause d'une politique cohérente de l'accès au logement en faveur des agents de l'Etat en ne prenant pas en compte le besoin de financement de réservations interministérielles.

Ces dispositifs d'urgence ne doivent pas contribuer à gérer une attente indéterminée avant un hypothétique accès au logement.

Dans l'esprit des organisations syndicales, ils constituent, en fonction de la situation de l'agent, un sas vers l'accès à un logement pérenne.

Cette enveloppe de crédits allouée pour ces logements d'urgence, afin de répondre aux besoins des agents de l'Etat, ne représente pas une avancée en soi si elle ne s'intègre pas dans une politique globale et cohérente du logement.

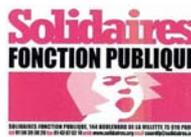
Par ailleurs, nous n'ignorons pas que réserver des logements sociaux pour les agents de l'Etat n'est pas chose aisée compte tenu des multiples contraintes et que cela demande du savoir-faire et des compétences. C'est pourquoi, au minimum, les organisations syndicales exigent, en l'absence de pratique de loyers d'inoccupation et comme elles l'ont revendiqué à maintes reprises, un logiciel pour la gestion tant du 5% préfectoral que des réservations conventionnelles, dont les SRIAS puissent avoir l'entière maîtrise.

Enfin, les organisations syndicales ont émis le souhait, au CIAS du mois de juin, d'apporter une réponse aux besoins exprimés par les parents en matière de logement de jeunes étudiants décohabitants. Cette mesure s'inscrirait en complément de l'aide proposée en soutien aux agents qui ont des enfants étudiants, mesure qui n'a, à ce jour, pas reçu l'avis favorable du Ministère.

Aide à l'installation des personnels

(Revendication déjà formulée au CIAS du mois de juin) : Les organisations syndicales demandent la modification des conditions d'attribution de l'aide en proposant de rallonger le délai entre la signature du bail et la demande de l'aide de 4 à 6 mois, en raison du nombre de rejets important de dossiers au motif du dépassement de ce délai.

Elles demandent donc une réécriture de la circulaire en conséquence.



CIAS du 22/01/13 : FAMILLE

(par Nelly PAULET, UNSA, animatrice de la Commission Permanente pour l'intersyndicale)

Au regard des actions conduites dans ce domaine et des besoins constatés, il est nécessaire de continuer à dresser de nouvelles perspectives pour répondre au plus près aux besoins fort nombreux et nouveaux des agents de la FPE.

En matière de garde d'enfants, les besoins sont nombreux sur le territoire français et pour les agents de l'Etat. La réponse actuelle pour la garde d'enfants ne répond que partiellement aux besoins des familles.

L'Observatoire national de la petite enfance estime que pour 100 enfants de moins de trois ans, seules 48,7 places d'accueil sont disponibles en France en 2009 : seulement 1 enfant sur 2 peut être accueilli hors du foyer.

De fortes inégalités territoriales sont constatées.

Au sein de cette instance, depuis 3 ans notamment, les OS se sont mobilisées sur ce dossier pour que les dispositifs d'action sociale existants ou à concevoir, contribuent à une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale des agents (notamment pour les plus fragilisés) et répondent aux besoins constatés.

Concernant les places en crèches relevant de l'ASIM, depuis 2010, le parc de réservations a été multiplié par 3 mais il ne correspond actuellement qu'à 2 090 berceaux pour 22 régions alors que les demandes affluent. Il n'a pas été permis d'y répondre favorablement : en 2012, 500 nouvelles demandes n'ont pu être prises en compte faute de crédits suffisants soit 5 M€. De nouvelles régions se sont impliquées dans cette démarche, montrant l'extension des besoins sur tout le territoire.

Les SRIAS se sont mobilisées jusqu'en novembre dernier pour utiliser tous les crédits disponibles.

Un travail important est à enrichir pour permettre une offre diversifiée qui doit prendre en compte les horaires atypiques, les situations d'urgence, les regroupements administratifs des agents dans les DDI et répondre à l'évolution des diversités des situations professionnelles et l'évolution du cadre d'emploi.

Par ailleurs, il est aussi nécessaire de renforcer en région la récupération des aides apportées par les caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structures collectives et leur rattachement sur le fonds de concours du programme 148 de la fonction publique.

Au regard des besoins constatés, les organisations syndicales revendiquent toujours d'abonder d'environ 700 places, le parc existant, soit le 1/3.

Vers quelles perspectives s'orienté-t-on pour 2013 pour répondre aux besoins existants et prendre en compte l'augmentation significative des nouvelles demandes ?

Concernant le CESU-garde d'enfant, certes cette prestation témoigne d'une dynamique toujours plus importante, car elle répond de façon souple aux besoins divers de garde pour les familles, à leur facilité d'utilisation et si elle contribue aussi au financement des crèches. Cependant, l'extension des CESU aux établissements relevant de l'arrêté du 7 janvier 2013 doit

être accompagnée des transferts de crédits nécessaires. Alors que la consommation en 2012 pour cette prestation représente 108% de crédits disponibles, le budget 2013 suffira-t-il pour répondre à l'ensemble des demandes ?

Concernant le chèque vacances, ils étaient plus de 107 000 bénéficiaires en 2011 à avoir ouvert un plan d'épargne mais pour mémoire ils étaient plus de 150 000 en 2007.

Les mesures incitatives proposées pour la revalorisation et l'appropriation du chèque vacances par les bénéficiaires sont positives, ont eu des effets porteurs, mais les organisations syndicales rappellent qu'il est nécessaire de s'adresser aussi aux retraités ; car, parmi eux, 8% ont des revenus inférieurs à 12 000€ par an et 22% moins de 16 000€.

Parmi les évolutions attendues pour le chèque vacances, les organisations syndicales revendiquent :

- L'attribution d'un chèque vacance bonifié à 35%, pour les agents de moins de 30 ans (soit environ 4 500 bénéficiaires potentiels) afin de les motiver à constituer une épargne et leur permettre de découvrir cette prestation. Le coût de cette mesure est estimé à 1.9M€.

- La prise en compte de l'indemnité de cherté de vie pour les agents des départements d'outremer car celle-ci les pénalise dans la prise en compte de leurs revenus pour bénéficier du chèque vacances. En effet, on constate moins de 0.18% de bénéficiaires pour La Réunion par exemple et encore moins pour les autres DOM).

- Une réflexion sur la dématérialisation pour permettre une utilisation plus souple de cette prestation.

Pour les organisations syndicales, il est important dans le contexte actuel de crise de permettre au tourisme à vocation sociale de retrouver son dynamisme et lui donner plus de force. Les vacances et les loisirs sont des moments de découvertes culturelles, d'épanouissement personnel. Ils renforcent le lien social, notamment dans ce contexte particulièrement difficile. D'autant que pour cette prestation, des marges de progrès sont possibles au regard du taux de pénétration d'environ 14 % dans la FPH et la FPT alors qu'il n'est que de 3.6% dans la FPE.

L'aide au maintien à domicile, a été supprimée en 2009 par le ministère, alors que 30 000 agents en bénéficiaient. Elle a été rétablie en 2012, dans un cadre budgétaire contraint pour permettre une offre plus diversifiée prenant en compte l'habitat, le transport, l'aide aux repas, mais ne ciblant que 6 000 bénéficiaires environ.

Parce que souvent trop oubliés, nous vous demandons, Madame la ministre, d'intervenir auprès du ministère chargé du service de retraites de l'Etat, pour permettre à l'Etat et aux instances de l'action sociale interministérielle, d'informer les retraités de leurs droits en la matière ainsi que pour l'ensemble des prestations d'action sociale auxquelles ils peuvent prétendre.

Au regard des besoins existants, les organisations syndicales attendent une réponse plus ambitieuse pour l'aide au maintien à domicile. Nous vous demandons l'intégration progressive des retraités dont les ressources correspondaient aux tranches 6, 7 et 8, dans le champ des bénéficiaires et les crédits nécessaires pour provisionner pour le prochain budget triennal. Le fait qu'aucun crédit ne soit inscrit au PLF 2013 ne porte pas cette dynamique et les organisations syndicales condamnent cette décision car les réponses vont être contraintes et les besoins insuffisamment pris en compte pour une population vieillissante en augmentation dans notre pays.

Concernant la prestation « étudiants », les organisations syndicales ont souligné l'enjeu sociétal fondamental porté par le projet d'instauration de cette nouvelle aide aux agents. Elle doit permettre de pallier les difficultés, pour un nombre croissant d'agents, dans le choix d'engager ou pas leurs enfants sur la voie des études supérieures et de conditionner leur déroulement de carrière professionnelle et donc de vie. Si cette prestation n'a pas trouvé de réponse dans le contexte budgétaire actuel, les organisations syndicales attendent une prise en considération pour l'Etat employeur public, de cette problématique en 2013.



CIAS du 22/01/13 : RESTAURATION

(par Romuald DELIENCOURT, FO, animateur de la Commission Permanente pour l'intersyndicale)

Madame la ministre,

Notre intervention sera axée sur une demande réelle d'évolution de la restauration collective.

En effet, nous réclamons une véritable politique d'investissement en matière de restauration.

Ces 2 dernières années, les SRIAS de métropole, et depuis peu nos collègues ultra-marins, ont participé à la mise en place d'un outil qui permet de mesurer l'offre et la demande en terme de repas collectif et ainsi cartographier précisément les besoins: le SDR.

Ce schéma directeur de la restauration doit nous permettre d'investir dans des structures collectives interministérielles de restauration. Malheureusement, les moyens financiers et les relations entre les services de l'Etat rendent quasi impossible la création de RIA. Il faut attendre qu'un ministère veuille bien investir pour les autres.

Ce mode de fonctionnement préjudiciable aux agents est inacceptable.

Le programme 148 doit permettre au CIAS d'être porteur de projet au sein des régions.

Les organisations syndicales s'interrogent sur le rôle du CIAS sur le dossier sensible qu'est le développement du réseau des RIA.

Trouvez-vous normal que des RIA dans lesquels l'Etat a investi plusieurs millions d'euros ces dernières années soient purement et simplement fermés ?

Trouvez-vous normal que les membres du CIAS et des SRIAS concernés apprennent par hasard la fermeture d'un RIA?

Trouvez-vous normal toutes les délocalisations de service sans solution de restauration collective pour les agents ?

Nous ne pouvons plus continuer de travailler de cette manière.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, de rappeler fermement aux préfets le rôle et l'investissement des SRIAS ainsi que des membres du CIAS et de la DGAFP dans la gestion de la restauration. Il est urgent que les préfets avec les SRIAS organisent des rencontres de présidents de RIA afin d'effectuer un bilan de situation et de prévenir en amont les difficultés que rencontre certains d'entre eux.

Nous exigeons votre intervention auprès du préfet des Pyrénées Orientales afin que la mise en place d'un COPIL soit enfin actée pour trouver une solution alternative de restauration pour nos collègues de Perpignan qui ont vu le RIA fermé début 2011 et vont se retrouver sans aucune solution de restauration collective après la fermeture du RIE de la poste. Cette demande fait suite à plusieurs interventions au niveau local mais aussi au niveau national par le biais du

ministère de l'Intérieur, restées sans suite concrète. Il en va de même notamment sur les dossiers de Mende et de Digne les Bains.

L'Etat doit s'investir sur ces problématiques pour que des solutions soient apportées aux agents localement.

Les organisations syndicales exigent la révision de la circulaire du 12 juin 1995 devenu obsolète tant pour les gérants de RIA que pour les administrations. C'est pourquoi, elles demandent la réactivation rapidement du groupe de travail spécifique pour apporter des solutions aux acteurs locaux.

La TVA va passer de 7% à 10% dans la restauration en 2014. Cela aura encore un impact néfaste pour les gérants mais aussi pour les agents. A l'instar de la restauration scolaire, dont la TVA est restée à 5,5%, les OS exigent, en raison de son caractère social, que la TVA pour la restauration collective des agents de l'Etat soit elle aussi ramenée à 5,5%. C'est pourquoi nous vous demandons instamment, madame la Ministre, d'intervenir auprès des ministres concernés.

La prestation interministérielle est certes passée de 1€17 à 1€20 en 2013, d'ailleurs sans concertation. Cette prestation est en tout état de cause insuffisante et inadaptée. Elle devrait connaître une réelle évolution, en concertation avec les organisations syndicales dans un dialogue social de qualité comme le prône le président de la république.

Ces concertations devront évoquer également une harmonisation du coût du repas pour chaque agent de l'Etat, quel que soit son lieu géographique, et supprimer ainsi cette discrimination entre agents.

S'agissant de l'harmonisation, où en sont les travaux menés au sein des DDI ?

Pour mener à bien l'ensemble des sujets évoqués, une volonté politique est indispensable.

Il est de votre responsabilité, madame la Ministre, de rappeler que la restauration collective est un pilier de l'action sociale interministérielle.-

Il est également de votre responsabilité, madame la Ministre, en terme de santé publique, que chaque agent puisse bénéficier quotidiennement d'un repas de qualité à un tarif acceptable.

La restauration collective contribue pleinement à l'amélioration des conditions de travail des agents, elle participe à leur équilibre physique et à leur santé.



CIAS du 22/01/13 : SRIAS

(par Alain VIBERT-GUIGUE, FSU, animateur de la Commission Permanente pour l'intersyndicale)

Les organisations syndicales n'ont cessé depuis 3 ans de faire part de leur inquiétude face à la dégradation constatée sur le terrain dans les moyens affectés aux SRIAS, notamment la disparition progressive des correspondants administratifs, analyse partagée par le rapport de l'IGAS/CEGEFI.

Sans attendre plus, elles exigent que l'on conforte les Sections Régionales en leur assurant les moyens nécessaires pour :

- élaborer et suivre leurs propres actions
- jouer leur rôle d'impulsion et de suivi de l'ASI en région
- appuyer le CIAS dans les efforts menés pour une utilisation optimale des crédits.

Les engagements pris à chaque CIAS depuis celui du 16 décembre 2011 où a été présenté le rapport du « groupe d'experts » ne sont toujours pas tenus :

- en l'absence de directive politique, et malgré les trop rares cas où une solution locale a pu être trouvée, les moyens en appui ne sont toujours pas déployés de manière générale en région auprès des SRIAS. Celles-ci verront donc leurs difficultés s'accroître et ne pourront donc impulser efficacement l'action sociale interministérielle déconcentrée.
- la lettre de cadrage annoncée des ministres chargés de l'intérieur et de la fonction publique à l'attention des préfets avec les clarifications qui s'imposent sur les trois questions :
 - 1/ des moyens matériels et humains des SRIAS
 - 2/ des correspondants administratifs
 - 3/ de l'articulation entre SRIAS et SGARn'a toujours pas été présentée pour concertation au CIAS.

Concernant les quelques disfonctionnements récurrents dans le traitement des frais de déplacement des représentants des personnels, les OS demandent que soit enfin effectué par le ministère de l'intérieur le rappel à la règle sur leur prise en charge sur le budget des préfectures, annoncé comme imminent depuis trois ans.

Pour les crédits de fonctionnement des présidences qui ne posaient jusqu'à présent pas de problème, les OS sont attachées à leur pilotage et à leur suivi par la DGAFP et le CIAS.

Même si, sur notre proposition une première étape d'augmentation a été franchie avec un budget rééquilibré et porté à 2M6 pour les actions déconcentrées des SRIAS, celui-ci passe en fait de 1,36% de la masse du budget de l'ASI au PLF2012 à 1,98 % au PLF 2013.

Ceci constitue un simple redéploiement, dans un projet global en régression, ce dont les OS ne peuvent se satisfaire.

Cette progression n'aura de toute façon de sens, que si elle est accompagnée dès 2013 de réponses concrètes en termes de moyens matériels et humains en appui aux SRIAS.

Le montant des crédits accordés aux SRIAS, rapporté au nombre d'agents reste symbolique, et les OS exigent la poursuite de la progression amorcée dans un contexte d'augmentation globale du budget de l'ASI.

Les OS attendent de votre part, Madame la Ministre, des engagements réels sur l'ASI et les SRIAS en particulier.



CIAS du 22/01/13 : BUDGET

(par Anne TANGUY, CGT, pour l'animatrice intersyndicale de la Commission Permanente)

Vous pouvez constater, Madame la Ministre, que nous avons volontairement inversé les interventions car habituellement, lors des CIAS dits « budgétaires », l'animatrice de la CP Budget ouvre les débats en faisant la synthèse des revendications portées par les commissions thématiques, et chaque co-animateur apporte l'éclairage nécessaire à la bonne compréhension des enjeux posés.

Premièrement, la date de ce CIAS ne permet plus la concertation sociale sur la hauteur des crédits inscrits en loi de finances 2013 et nous le déplorons vivement.

Deuxièmement, nous avons fait le choix de vous interpeller sur nos exigences budgétaires unitaires présentées lors du CIAS de juin 2012, toujours au cœur de notre démarche syndicale aujourd'hui.

L'éclairage apporté par chaque co-animateur sur chacun des dossiers est nécessaire à la bonne compréhension des enjeux posés et permet de prendre conscience des besoins des agents.

Sur la question budgétaire, aujourd'hui, nous constatons que le fossé se creuse entre les orientations gouvernementales annonçant le changement et leurs applications inscrites en loi de finances qui en sont loin. Les crédits inscrits en LFI 2013 ne correspondent pas aux attentes des personnels. Comparé à l'exercice 2012, le niveau global des crédits ne fait pas le compte, il manque 15M€ en AE et 13M€ en CP pour pérenniser convenablement les prestations existantes, sans compter la taxation et s'y ajoute l'amendement gouvernemental de 350 000€.

Le ministre du budget ne peut plus invoquer la sous consommation des crédits sociaux interministériels pour réduire l'enveloppe d'une année sur l'autre :

- ▲ Le sérieux travail mené dans l'unité par les OS dans cette instance a permis qu'elle soit résorbée.
- ▲ En regard de la LFI ou des crédits disponibles, le taux de consommation de 98% est satisfaisant.

Quelle est la motivation de ce gouvernement qui réduit de 10% lors de la première année de son mandat le financement des actions existantes et refuse de prendre en compte la demande unitaire de crédits supplémentaires permettrait de répondre aux besoins des plus jeunes agents ?

Même si dans le contexte actuel, il ne fallait pas s'attendre à un abondement important des crédits sociaux, il est inacceptable que le budget 2013 soit en retrait comparé aux précédents. Faut-il rappeler que sur le plan de la fonction publique, les économies budgétaires induites par les suppressions d'emplois représentent 441 M€ et que du fait de l'extinction programmée du retour catégoriel aux agents, des économies substantielles seront réalisées par rapport à 2012.

Vous venez, Madame la Ministre, de déclarer tout récemment que malgré la crise et ses contraintes le gouvernement a la volonté d'affirmer ses ambitions à l'égard de la puissance publique et de ses représentants, les fonctionnaires. Vous affirmez également vouloir rompre avec l'idée que la fonction publique est une charge et qu'elle est au contraire une richesse pour notre pays, et avant tout une richesse humaine.

Vous avez souhaité donner la priorité à l'exemplarité des employeurs publics dans deux domaines en ouvrant des négociations sur l'égalité professionnelle et sur les conditions de vie au travail.

L'action sociale, collective ou individuelle, participe de ces deux domaines.

Madame la Ministre, comment allez-vous mettre œuvre des dispositifs favorisant l'égalité professionnelle, une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale sans répondre aux besoins en matière de garde d'enfants et notamment en réservant des berceaux?

Comment allez-vous peser sur l'amélioration des conditions de vie au travail sans améliorer, entre autre, la participation de l'État employeur aux départs en vacances?

Comment allez-vous réduire les inégalités sociales entre les agents affectés en directions interministérielles sans conforter l'interministériel, sans viser une harmonisation par le haut des prestations sociales interministérielles ?

Les organisations syndicales estiment que ce gouvernement avait tout à gagner à augmenter les crédits sociaux interministériels, comme il a tout à gagner à pousser les feux d'une harmonisation des droits sociaux par le renforcement d'une politique interministérielle ambitieuse entre 2013 et 2015

C'est pourquoi les OS continuent de revendiquer :

- des crédits sociaux interministériels, au minimum à hauteur de la satisfaction des besoins exprimés et chiffrés au CIAS de juin 2012,
- le versement en 2013 par les ministères ou établissements publics des crédits correspondants à la consommation réelle des prestations interministérielles en 2012 et plus généralement le financement intégral des prestations perçues et la pleine utilisation de ces crédits transférés par l'action 2 du programme 148 (ASI),
- l'utilisation optimum des crédits fonds de concours qu'ils soient issus de report (près d'un million €) ou attendus en 2013.... ,
- un élargissement du nombre de bénéficiaires notamment de l'Aide au Maintien à Domicile,
- La mise en place d'une prestation études,
- une harmonisation par le haut des prestations sociales pour plus d'égalité,

Par ailleurs, nous attendons de votre part, aujourd'hui, une réponse sur la sécurisation des prestations d'actions sociales pour les agents de l'Etat. (urssaf)

Enfin, les organisations syndicales s'opposent au principe d'une taxation affectant les crédits sociaux et à toute mise en réserve.



La Lettre de l'OFICT

bulletin de l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens de l'Équipement-
Environnement

n°1 Janvier 2013

Sommaire :

page 1 :

- Editorial

page 2 :

- Les chargé-e-s d'études documentaires ne veulent pas d'une carrière au rabais

- Temps et charges de travail : des atouts pour avancer

page 3 :

- Administration centrale : mobilisation autour du règlement intérieur de l'ARTT

page 4 :

- Campagne d'entretiens d'évaluation 2011 : pas très complet!

- Pour une fonction publique de qualité reconnaissant les diplômes et les qualifications ! Cadres, Ingénieurs et Techniciens, dans l'action le 31 janvier !

- Calendrier prévisionnel des examens et concours A et B administratifs en 2013

Éditorial

2013, besoin de conquêtes

Tout d'abord, je veux vous présenter nos meilleurs vœux, pour cette année 2013 au nom de la Commission Exécutive des l'OFICT. Vœux personnels, et vœux de succès revendicatifs, de rassemblement et de luttes, donc aussi de progression de la CGT. Le paysage dans nos services n'est assurément pas celui que nous avions espéré, sur beaucoup trop de points fondamentaux.

"L'accord" interprofessionnel minoritaire sur la "sécurisation de l'emploi, chaudement applaudi par le MEDEF, offre de substantielles et dangereuses avancées au patronat et quelques minces bénéfiques au salariés. Une victoire patronale lourde de conséquences pour tous les salariés, du privé mais aussi du public, si elle était confirmée dans la loi. La CGT explique et mobilise pour l'éviter.

Dans le cap est clairement mis sur l'austérité, pour les services, l'emploi, les salaires. Le 31 janvier est un moment important pour la mobilisation, et la convergences revendicatives de de toutes les fonctions publiques, pour gagner l'augmentation du SMIC, et la revalorisation de la grille aussi pour nos qualifications, pour stopper leur dévalorisation structurelle.

Fusion des B, Assises des ingénieurs, créations d'opérateurs, déprécarisation des contractuels, négociation des contrats d'objectifs...Les discussions et les réformes progressent sur la base de l'agenda social, des réformes antérieures, des plans d'austérité, sur un rythme soutenu, avec des logiques de rupture.

Le devenir des techniciens, le rôle des ingénieurs et cadres, et l'évolution du service public sont plus que jamais au cœur du dispositif.

Prochaine étape de la consultation 'appréciée, décidément) "temps et charges de travail" de l'OFICT : nous allons être reçu par M.Cunéo, chef de cabinet du MEDDE, fort des résultats et des pétitions signées, le 26 février.

Assises des ingénieurs : besoin d'y porter un point de vue critique et des revendications pour défendre le rôle et le métier des ingénieurs au ministère, dans le cadre de la défense des missions de service public.

Élections des SACDD et des TSDD : l'unité revendicative des nouveaux corps mérite tous les efforts. Les élections sont une étape essentielle, il faut tout faire pour obtenir un bon résultat de la CGT. L'administration y sera extrêmement attentive, évidemment.

2013 sera l'année ce construction du réseau de proximité de l'OFICT, pour développer un syndicalisme construit au plus près avec nos collègues, et faire avancer l'idée que pour les ingénieurs, cadres et techniciens, se syndiquer à la CGT c'est s'assurer que leurs revendications seront respectées et efficacement défendues, et un bon bol d'air frais!

En un mot, en 2013, le changement, ça se revendique!

Pierre THOMAS

Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens de l'Équipement-Environnement

263 rue de Paris, case 543, 9351 5 Montreuil Cedex

téléphone : 01 55 82 88 72 - E-Mail : ofict.equipement@cgt.fr

internet sur le site de la Fédération : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique418>

LES CHARGÉ-E-S D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES NE VEULENT PAS D'UNE CARRIÈRE AU RABAIS

Il existe actuellement deux corps de chargé-e-s d'études documentaires : un corps géré par le ministère de la Culture, comprenant environ 750 agents, et un corps interministériel géré par le ministère de l'Écologie comptant environ 250 agents. Le projet de fusion en un seul corps qui serait géré par le ministère de la Culture est une des mesures RGPP que le gouvernement actuel n'a pas remis en cause, et semble même vouloir accélérer. Une réunion de concertation s'est tenue le 10 décembre au ministère de la Culture. La CGT Ecologie a exprimé les revendications suivantes auxquelles l'administration n'a pas pour le moment apporté de réponses :

- maintien de l'interministérialité du corps ;
- convergence entre les primes des CED et celles des corps de catégorie A de niveau équivalent dans les ministères d'affectation ;
- plafonnement de la grille indiciaire (actuellement 966) au même niveau que celle des attachés (1015) ;
- création d'un 3^{ème} niveau de grade ;
- maintien d'un corps de CED comme corps de débouché pour les agents de catégorie B gérant de la documentation et de l'information .

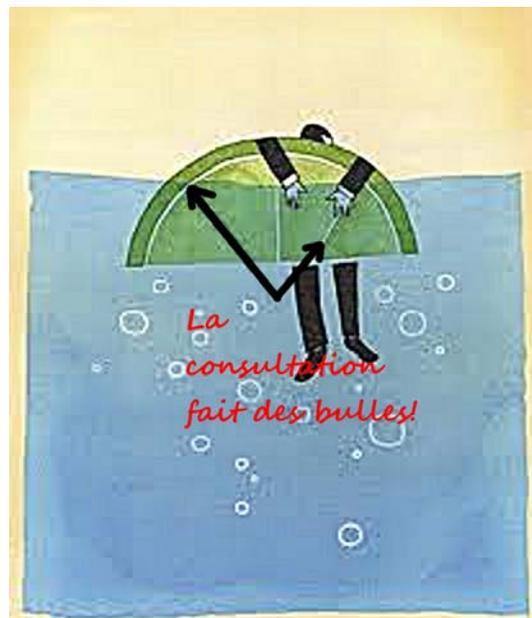
A par ailleurs était posée la question de la capacité de la Culture à gérer des agents issus du corps interministériel alors que l'équipe gestionnaire est déjà déficitaire sans qu'aucun renforcement ne soit prévu. La prochaine réunion aura lieu le 31 janvier 2013.

Temps et charges de travail : des atouts pour avancer

L'an dernier, nous avons , dans la foulée du 5^{ème} Congrès de l'OFICT, engagé une campagne revendicative sur les temps et charges de travail des catégories d'encadrement et techniciennes . Cette campagne partait d'un double constat : d'une part, une tendance préoccupante à l'allongement des temps et à l'alourdissement des charges de travail, d'autre part, une jurisprudence récente qui rappelle les obligations de l'employeur , public ou privé, de protection de la sécurité et de la santé des salariés et de suivi des temps et charges de travail de ces derniers.

Un « 4 pages » explicatif et de sensibilisation , un questionnaire de consultation et une pétition ont été les supports de cette campagne <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique604>. Le questionnaire de consultation comme la pétition ont à la fois été adressés par voie électronique et sous forme papier dans différents services et à lors d'initiatives particulières. A cette occasion, un embryon de réseau de « référents » s'est constitué laissant augurer d'un véritable ancrage de terrain pour une activité spécifique en direction de ces catégories ICT.

Le succès de la pétition (près de 1200 signatures) et de la consultation (720 retours) la richesse des enseignements que l'on peut tirer de cette dernière, sont autant d'atouts dont nous allons nous servir dans le cadre de l'audience demandée auprès du Directeur de Cabinet de Mme Batho, et qui aura lieu le 26 février.



Dès maintenant, des choses commencent à bouger. C'est ainsi que dans le cadre du nouveau règlement intérieur RTT pour l'administration centrale figure deux dispositions qui font un écho à plusieurs de nos propositions :

► ☺ dans le préambule : « l'existence d'un système automatisé de décompte des horaires de travail doit s'accompagner d'une analyse régulière de l'organisation et de la charge de travail des personnels de l'administration centrale »

► ☺ dans le chapitre 12 : « Il appartient à chaque chef de service de veiller à la mise en oeuvre du présent règlement et de prévoir un dispositif de suivi des horaires effectués par les agents au delà de

LES ÉLECTIONS AUX CAP DES SACDD ET DES TSDD ONT LIEU LE 9 AVRIL 2013

Il s'agira d'élire les 9 représentant-e-s titulaires des secrétaires administratifs et de contrôle du développement durable et les 10 représentant-e-s titulaires des techniciens supérieurs du développement durable (et autant de suppléant-e-s).

Selon les "chiffres provisoires" communiqués par la DRH, le nombre d'électeurs et d'électrices est de 17 798, dont 6521 SACDD et 11 277 TSDD

CIGEM DES ATTACHÉ-E-S

Le projet d'adhésion du ministère de l'Écologie au corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) des attaché-e-s a été présenté au comité technique ministériel du 13 décembre 2012 après plusieurs réunions de groupes d'échanges.

Le projet, qui ne modifie la grille indiciaire qu'au 1er échelon du 1er grade (pour éviter que les attaché-e-s passent rapidement au-dessous du SMIC !), se caractérise par la création d'un grade à accès fonctionnel (GRAF) d'attaché hors classe qui coexisterait avec l'actuel emploi fonctionnel de conseiller (CAEDAD). Si le nombre d'agents passant au 3ème niveau augmente, c'est par aspiration d'attachés principaux sans que le passage du 1er au 2ème niveau soit significativement amélioré, puisqu'en hypothèse haute 58,9% du corps resterait au 1er niveau en 2017.

La CGT revendique que tous les attaché-e-s puissent avoir un déroulement de carrière sur les 3 niveaux de grade et que les taux pro/pro (nb de promotions/nb de promovables) soient fixés en conséquence.

leurs obligations réglementaires. Lorsque des dépassements importants ou répétés sont identifiés, une analyse de la situation de l'agent par sa hiérarchie devra être effectuée ».

Certes, une hirondelle ne fait pas le printemps. C'est pour cela qu'il convient en premier lieu d'assurer une diffusion massive des résultats de cette consultation au niveau local et de s'emparer des résultats pour interpeller l'administration. Bien entendu, nous rendrons compte de l'audience auprès du Cabinet qui vient d'être fixée au 26 février. Nous proposerons des suites à celle-ci. Bref une affaire à suivre...

Administration centrale : mobilisation autour du règlement intérieur de l'ARTT

Alors que l'OFICT a publié les résultats de sa consultation sur les temps et charges de travail, le syndicat d'administration centrale s'est mobilisé autour du règlement intérieur de l'ARTT. Ce règlement intérieur n'avait pas été négocié avec les représentant-e-s du personnel dans les STC issus de la réorganisation, était régressif pour les agents issus des Finances, les agents de Ségur et ceux de l'IFEN à Orléans et ne prenait absolument pas en compte la grande dégradation des conditions de travail en administration centrale ces dernières années : baisse des effectifs, accroissement des charges de travail, les écrêtements qui représentent 90 ETP, impossibilité de se loger près de La Défense, problèmes de transports, salaires qui stagnent, etc.

L'action intersyndicale a été menée dans les CT locaux, au CTAC et au CHSCT. Les demandes étaient en particulier de porter les jours de récupération à 2, trimestrialiser les débits-crédits, instaurer la semaine de 4 jours, de 4,5 jours et l'alternance 4 jours/5 jours et enregistrer tous les temps de travail, y compris hors des plages variables, et instaurer un dispositif d'alerte en cas de dépassements répétés des temps de travail légaux et de non-respect des garanties minimales.

À l'issue de ce qui s'est apparenté à un bras-de-fer avec la DRH et le SG, le RI s'est quand même amélioré : maintien de la semaine de 4 jours pour les agents du CGDD d'Orléans qui en bénéficiaient, possibilités d'aménagement horaires pour les personnes handicapées, prise en compte des difficultés de transport dans la comptabilisation du temps de travail... Par ailleurs, dans cette circulaire figurent deux dispositions qui font écho à plusieurs de nos propositions dans le cadre de notre campagne sur les temps et charges de travail. (voir l'article sur ce sujet). Enfin, des préconisations ont été faites en CHSCT, l'administration a 2 mois pour y répondre. A suivre donc, sachant que "l'amélioration durable des conditions de vie au travail des fonctionnaires" et des agents publics est censée être un chantier prioritaire de la Fonction publique.

Campagne d'entretiens d'évaluation 2011 : pas très complet!

Alors que la campagne d'entretiens d'évaluation et de formation 2012 démarre, vous avez peut-être raté la publication des résultats de la campagne 2011, entre Noël et jour de l'an.

La DRH indique que « l'entretien professionnel est un des leviers majeurs de la gestion des ressources humaines. Il revêt une dimension managériale forte car il impacte directement la carrière des agents, notamment sur leur avancement, leur mobilité et leurs primes ».

Pourtant, alors que l'atteinte des objectifs par les agents est justement évaluée dans le cadre des entretiens d'évaluation, la DRH n'a pas réellement ses objectifs : seuls 62,3 % des agents (hors DDT qui s'inscrivent désormais dans un dispositif d'évaluation piloté directement par le SGG et donc sorties des statistiques ministérielles) ont bénéficié d'un entretien professionnel à l'issue duquel ils se sont vus notifier un compte rendu.

Cela ne semble pas choquer outre mesure la DRH mais on peut se demander comment aurait été évalué un agent qui n'aurait atteint ses objectifs qu'à 62,3 % ! Et qu'en est-il de l'avancement, de la mobilité et des primes des 37,7 % d'agents qui n'ont pas eu d'entretien d'évaluation ?

Pour les DDT, aucun résultat n'est donc publié par la DRH à ce stade...

Pour une fonction publique de qualité reconnaissant les diplômes et les qualifications ! Cadres, Ingénieurs et Techniciens, dans l'action le 31 janvier !

A la veille de la clôture de la concertation « Parcours professionnels, carrières, rémunérations » dans la fonction Publique, 3 organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires) appellent à une journée de mobilisation et d'actions le 31 janvier prochain.

A travers les réformes successives (notamment RGPP, loi HPST, Réforme Territoriale), les Cadres et les Techniciens, de par la nature même de leurs missions et responsabilités d'élaboration, de conception, de mise en œuvre et d'encadrement des politiques publiques, sont confrontés à la logique implacable d'une réduction des budgets et des moyens couplée à une exigence accrue de résultats. Travail par objectifs comptables, « New Public Management », évaluation annuelle individuelle axée sur des critères de performance, de loyauté et bonnes pratiques visant à assurer le service public avec des moyens en baisse, constituent l'univers quotidien de nos catégories.

Depuis le 1er janvier 2000, le point d'indice (4,6303 euros) a reculé de 13% par rapport à l'inflation. En 30 ans, entre 1983 et 2013, le traitement en début de carrière d'un agent de catégorie C est passé de 1,23 à 1 SMIC, celui d'un agent de catégorie B (Bac à Bac +2) est passé de 1,33 à 1,02 SMIC et celui d'un agent de catégorie A (Bac +3 et au-dessus) de 1,75 à 1,13 SMIC.

C'est bien la rémunération de toutes les catégories de fonctionnaires qui doit être revalorisée! Cela passe par une revalorisation conséquente du SMIC permettant de répondre aux besoins fondamentaux pour vivre et s'épanouir socialement et aussi par une véritable reconnaissance des diplômes et des qualifications dans la grille salariale. Ce n'est pas à aux ingénieurs, cadres et techniciens de supporter les conséquences d'une crise d'un système fondé sur le profit financier.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS ET CONCOURS A ET B ADMINISTRATIFS EN 2013

CATÉGORIE B

ADMINISTRATIVE : les épreuves sont détaillées dans les arrêtés du 12 décembre 2012 (JO du 22 décembre 2012).

SACDD classe normale

Concours interne (spécialité administration générale) :

Écrit : 9 avril

Oraux : du 1er au 4 juillet

Examen professionnel (spécialité administration générale) :

Écrit : 28 mai

Oraux : Semaine 41

SACDD classe supérieure

Examen professionnel (administration générale) :

Écrit : 10 septembre

Oraux : semaine 49

Concours professionnel (spécialités :

administration générale /

contrôleur des transports terrestres) :

Écrit : 24 septembre

Oraux : semaine 45

Concours interne (spécialité

contrôleur

des transports terrestres) :

Écrit : 14 mai

Oraux : semaine 23

SACDD classe exceptionnelle

Examen professionnel (spécialités administration générale/contrôleur des transports terrestres) :

Écrit : 15 octobre

Oraux : semaine 48

CATÉGORIE A

ADMINISTRATIVE

Chargé d'études documentaires principal

Examen professionnel (2014)

Pas d'écrit

Oral : semaine 46

Attaché d'administration

Examen professionnel :

Écrit : 9 septembre

Oraux : à partir du 18

novembre

Attaché principal d'administration

Examen professionnel (2014)

:

Pas d'écrit

Oraux : semaines 39 à 41

La Voix d'



La CGT des Voies Navigables



Édito :

Ca y est, c'est fait !! La bascule à l'EPA VNF des 4435 salariés de droit public et les 389 de droit privé est effective depuis le 1er janvier 2013. Nous avons beaucoup de dossiers à traiter et à gagner au cours de l'année 2013. Nous devons tous ensemble créer et amplifier un rapport de force pour faire aboutir les revendications de l'ensemble des personnels.

En matière de pouvoir d'achat, il y a urgence à augmenter les salaires, l'ensemble des salariés sont dans une situation alarmante. Nous créons de la richesse, il faut la partager !

En matière d'emplois, nous ne pouvons accepter les 121 postes supprimés en 2012. Ces suppressions de postes vont avoir des conséquences néfastes dans les organisations et les conditions de travail. Il nous faut là également se battre afin d'impulser la reconquête des emplois et des missions.

Concernant la réforme statutaire et catégorielle de la catégorie C exploitation, des négociations vont s'ouvrir dès le 1er trimestre 2013. Force et unité seront nécessaires pour gagner une réforme statutaire et catégorielle à la hauteur des attentes des personnels.

Pour la CGT, le dossier de la fusion des corps de la catégorie B n'est pas clos avec la parution des décrets S.A.C.D.D. et T.S.D.D. Il est impératif de tracer un futur pour ces corps, de donner de la lisibilité et des garanties sur les missions.

Enfin, 2013 sera une année électorale importante :

le 9 avril : CAP nationales TSDD et SACDD, ainsi que les CAP locales exploitation AE/CEE de la DT Centre Bourgogne et de la DT Nord Est, septembre / octobre : CA et CTU.

Pas de temps à perdre, renforçons la CGT pour gagner sur nos revendications !!! Unis et rassemblés, mobilisons nous pour gagner!!!

Eric COLLIN
Secrétaire National du SNPTRI - CGT
DT Centre Bourgogne VNF

ELECTIONS CAP le 9 avril 2013

Les personnels sont appelés à élire leurs représentants aux CAP dessinateurs et adjoints administratifs rattachés auprès du DG de VNF.

Également les directions territoriales Centre Bourgogne et Nord Est renouvellent leur CAP concernant les personnels d'exploitation (AE - AES - CEE - CEEP).

Enfin le ministère organise les élections aux CAP SACDD (secrétaires administrati-f-ve-s et de contrôle) et TSDD (technicien-ne-s supérieur-e-s) suite aux fusions des corps.

Pour toutes ces élections CAP, la CGT met à votre disposition des candidats efficaces et expérimentés à la défense des revendications de tous les personnels face à l'administration et à la direction de VNF.

L'actualité

Mis en place des instances provisoires au sein de VNF

Jusqu'aux élections prévues courant septembre / octobre 2013 pour le CA, le CTU et le CHSCT, il est prévu une période transitoire prenant les résultats des élections CTM de 2011 pour répartir les sièges aux différentes organisations syndicales.

Vos représentants CGT sont :

Conseil d'Administration (3 sièges CGT sur 7 au total):

FLEURY Michel (DT Seine), COLLIN Eric (DT Centre Bourgogne), COOLS Xavier (DT Nord Pas de Calais)

Comité Technique Unique (4 sièges CGT sur 10 au total):

Titulaires : CALLAY Gilles (DT Nord Pas de Calais), FLEURY Michel (DT Seine), HEGOT Christophe (DT Seine), FIOCCO Catherine (DT Nord Pas de Calais)

Suppléants : BARTHAS Didier (DT Toulouse), MOUGEOT Olivier (DT Nord EST), CLAVEAUX Didier, (DT Toulouse), ESQUENET Monique (DT Nord Pas de Calais)

CHSCT (4 sièges CGT sur 10 au total):

Titulaires : CALLAY Gilles (DT Nord Pas de Calais), DETOURNAY Bertrand, (DT Rhone Saone) GRAVE Didier (DT Nord Pas de Calais), COTTIN Jean Luc (DT Centre Bourgogne)

Suppléants : FLEURY Michel (DT Seine), GENIX Christian (DT Centre Bourgogne), DAURE Jacques (DT Rhône Saone), COMMUNAL Philippe (DT Nord EST)

Accord sur la sécurisation de l'emploi: Pas d'accord!

Le 11 janvier 2013, les négociations nationales (MEDEF/OS) dites de « sécurisation de l'emploi » se sont terminées par un accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés de droit privé.

Le MEDEF précarise le droit des salariés : chantage sur les salaires et le temps de travail, faible taxation des CDD compensée généreusement par l'exonération des cotisations sociales patronales...

Tout bénéf pour le MEDEF avec cette régression historique du droit du travail.

La CGT et FO ne l'ont pas signé.

Par contre la CFDT, la CGC et la CFTC, syndicats minoritaires, ont décidé de le parapher. Un projet de loi doit être présenté au Conseil des ministres début mars, pour ensuite être voté au parlement en mai.

La CGT appelle les salariés à se mobiliser, à engager la bataille, pour le respect de la démocratie sociale (CGT et FO majoritaire) et contre la transposition de l'accord dans la loi.

TSDD

Le corps des TSDD (11 597 agents) est issu de la fusion imposée des techniciens supérieurs de l'équipement (8375), des contrôleurs de travaux publics de l'Etat (2995) et une partie des contrôleurs des affaires maritimes (227).

Les TSDD constituent le maillon technique du MEDDE et du METL avec pour fondement une forte technicité. Avec les transformations constantes de nos ministères, les transferts imposés, l'évolution des services ministériels et interministériels, le regroupement de techniciens supérieurs issus de différents ministères (Agriculture, Industrie, Finances, Environnement, IGN,...), le corps des TSDD s'inscrit dans cette évolution.

Cette évolution devait permettre aux agents d'élargir leur parcours professionnel sur des missions techniques diversifiées, au sein des différents services.

Pour autant, la rémunération et la gestion individuelle des TSDD comportent actuellement de grandes différences, sources d'inégalités conflictuelles et

Les techniciens supérieurs acquièrent des compétences dans de nombreux domaines tout au long de leur parcours professionnel. Cette notion de compétences, au libre choix de l'agent, est remise en cause par l'administration. Il ne s'agit plus de reconnaître les qualifications et les compétences acquises par l'expérience, mais de prendre en compte son efficacité, pour un travail précis, à un moment donné, au choix unique des services, dans le cadre d'orientations stratégiques définies par la Direction des Ressources Humaines.

C'est la notion de « métier » portée par la Fonction Publique et la DRH du MEDDE/METL notamment au travers du répertoire interministériel des métiers et par la volonté de l'administration d'imposer une charte de gestion au seul profit des différents employeurs.

Critères de promotion et charte de gestion, la CGT s'oppose aux propositions actuelles faites par le Ministère concernant les SACDD - TSDD.

La CGT porte une autre revendication basée sur un parcours professionnel choisi par l'agent avec pour but que tout agent puisse atteindre le troisième grade du corps de TSDD rémunéré sur une grille revalorisée par rapport au SMIC.



SACDD

Nous sommes opposés à toute forme d'individualisation des carrières et des rémunérations.

Nous demandons l'abrogation de la PFR et de l'entretien professionnelle et l'ouverture d'un chantier sur un autre mode d'évaluation des fonctionnaires.

Nous exigeons l'ouverture d'une négociation qui porte sur le mode de rémunérations (salaires et primes) et la revalorisation du régime indemnitaire.

Pour les SACDD, nous demandons :

- l'ouverture d'un chantier sur le rôle et la place des SACDD dans nos ministères,
- l'ouverture de discussions sur le pyramidage du corps de façon à reconnaître les deux niveaux de fonctions avec la mise en place de ratios promus / promouvables qui ouvrent un déroulement de carrière pour permettre à tous les agents de parvenir au sommet du dernier grade,
- et enfin nous voulons des plans de requalification et de transformation d'emplois de C en B et de B en A.

Retour sur l'Assemblée générale du 15 janvier à Béthune :

la CGT a réuni plus de 150 personnes pour échanger sur la mise en place de l'EPA VNF et exprimé ses premières exigences revendicatives auprès de la Direction à travers une motion remise le jour même à la DRH.



Ingénieurs et Cadres de statut privé ou public :

La CGT avec l'UGICT (Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens CGT) donne la parole aux cadres, du public comme du privé, dispose d'une expertise, et défend avec eux leurs revendications. L'encadrement de VNF doit pouvoir jouer son rôle contributif, proposer, discuter et être entendu.

il est nécessaire de discuter des moyens, de pouvoir contester les objectifs proposés sans nuire à sa carrière, de pouvoir discuter de son travail plutôt que du savoir-être, tout cela sur la base d'une discussion collective dans l'équipe.

La CGT revendique :

- la reconnaissance de la qualification et donc des diplômes : sur la base d'un SMIC à 1700 euros brut, un début de carrière à 3400€ euros brut pour un bac+5 et le doublement de la rémunération sur une carrière , des revendications salariales pour contrer l'écrasement de la grille des salaires,
- un déroulement de carrière pour tous.

Agenda

21/02/2013
Réunion OS -VNF

9/04/2013
Elections CAP
TSDD et SACDD

9/04/2013
Elections CAP
Adjoints et
dessinateurs

9/04/2013
Elections CAP
Personnels
d'exploitation
AE-AES-CEE-CEEP
DT centre Bourgo-
gne et DT Nord Est

Organisation de travail (Exploitation)

L'ensemble des catégories B et C sont dans une grande souffrance. Suppression d'effectifs, point d'indice gelé, transfert de personnels avec mobilité, etc... La CGT conteste cette politique d'austérité présentée comme solution à la crise économique et financière. Il faut sortir de la logique de réduction des dépenses publiques.

La CGT rappelle ses revendications :

- Création d'un corps à 2 niveaux : AE – CEE avec un traitement brut minimum à 1700€ au 1er échelon du corps.
- Dans le cadre d'un déroulement de carrière linéaire évolutive, le recrutement pour le 1er niveau du corps doit s'opérer à l'échelle 4 pour terminer au dernier échelon de l'échelle 6, avec un passage automatique à CEE pour les AE, sans en assumer les fonctions, et un passage automatique en catégorie B, pour les CEE promus par concours.
- Le maintien du service actif, en y intégrant une bonification de 25% des années passées dans le service actif. Le ministre Borloo l'a reconnu et écrit, nous demandons réparation sur ce dossier.
- Une PTETE à 5000€ de l'AE au TSCDD.
- La revalorisation de l'astreinte sur la base de 300 € / semaine,
- La suppression des ISH et l'instauration d'une indemnité « travail atypique » sur la base :
 - Travail posté 2x8 = 23.54 € / jour
 - Travail posté 3x8 = 50.02 € / jour
 - Travail de nuit = 102.98 € / nuit
 - Travail Samedi = 27.10 € / samedi
 - Travail Dimanche = 113.82 € / dimanche
- L'ensemble des primes doit être intégré dans le calcul des retraites.

Administratifs et techniques : services supports et études développements

Lors de la journée nationale d'action du 27 septembre 2012, environ 1 000 agents des corps de catégories C administrative et technique du MEDDE sont venus exprimer **les revendications suivantes** :

- la revalorisation de la grille indiciaire,
- l'augmentation du nombre de postes de promotions (avancements de grades) dès 2012,
- la mise en place d'un examen professionnel pour l'accès à la catégorie B dès 2013,
- le dé-contingentement du 8ème échelon (pour les adjoints administratifs, les syndic des gens de mer et les dessinateurs)

Mesures immédiates :

L'importance de la catégorie C est rappelée comme l'une des priorités au sein de la fonction publique, aussi la CGT demande :

- Abandon de la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) pour la catégorie C,
- l'arrêt des recrutements à l'échelle 3

Maintenance: les métiers

Les ouvriers des parcs et ateliers (OPA) assurent les missions de maintenance du réseau fluvial principalement. Les OPA ont pleinement participé à l'amélioration du Service Public rendu aux usagers par la modernisation des ouvrages, notamment. Demain, la nécessité d'avoir et de recruter des OPA est encore plus nécessaire si nous voulons atteindre les objectifs ambitieux de la voie d'eau.

Pour cela, la CGT exige :

- Le recrutement d'OPA dès le 1er janvier 2013 au sein de VNF,
- La revalorisation de la grille salariale qui aujourd'hui condamne l'OPA qualifié au SMIC pendant 10 années,
- La prime de métier à 6500€,
- Un plan de formation adapté aux besoins des OPA pour répondre à des systèmes toujours plus innovants.

La nécessité d'avoir des OPA au sein de VNF n'est plus à démontrer. Maintenant place aux recrutements.

CHSCT

La CGT revendique :

- des CHS-CT des directions territoriales avec tous les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement : équipement informatique, véhicule à disposition et décharge d'activité à temps plein pour le secrétaire du CHS-CT représentant les OS,
- la mise à jour des D.U.E.R (Document Unique d'Evaluation des Risques),
- la visite médicale obligatoire pour l'ensemble des salariés de droit public et privé.

La présence de médecins de prévention est essentielle dans les DT. Ils contribuent à l'amélioration des conditions de travail.

• ratios d'avancements sur les années 2012, 2013, 2014 :

1 - **pour les adjoints administratifs**, aujourd'hui baisse des ratios respectivement 31%,27% et 23% pour AAP1 et 23%, 21% et 19% pour AAP2 (pour 2012, cela s'est traduit par moins 53 postes à AAP2 et moins 282 postes à AAP1). **La CGT demande** a minima la reconduction des taux pratiqués lors du précédent plan triennal, soit 35 % à AAP1, 25% à AAP2 et 25% à AA1.

2 - **pour les dessinateurs**, taux figés depuis 2004 à 30% pour DCG2 et 25% pour DCG1 alors que nous demandons 40% pour DCG2 et 50 % pour DCG1. Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable doit établir une photocopie complète du corps de catégories C administrative et technique. Les conclusions devaient être rendues pour fin 2012 afin de les intégrer dans le cadre des promotions 2013. Dans l'attente, un moratoire sur les CAP de promotions 2013 a été mis en place.

Le travail des CAP régionales ainsi que des concertations locales a été remis à plat. Les CAP locales de promotions 2013 qui s'étaient tenues, ont été invalidées et les CAP nationales de promotions sont repoussées au 1er semestre 2013.

La CGT refuse l'accès contingenté au 8ème échelon pour les AAP1 et DGC1 et revendique un véritable accès à la catégorie B.

Actuellement, les promotions sont octroyées au compte-goutte (pour la 3ème année consécutive, la clause de sauvegarde est appliquée pour les Adjointes administratives avec 60 postes de promotion par liste d'aptitude pour un corps d'environ 11 000 agents, soit 0,55%).

Pour les dessinateurs, la CGT revendique des transformations massives d'emplois, au moins à hauteur de 1500 postes, permettant la reconnaissance des compétences exercées et des qualifications !

LA CGT À VNF ouverte à TOUS

**Cadres et techniciens,
faisons nos comptes !**



La tendance préoccupante à l'allongement des temps et à l'alourdissement des charges de travail, particulièrement dans les catégories d'encadrement au sens large, nous a conduit à décider de mener une campagne sur ce thème, avec le support d'une pétition et d'une consultation. Ce sont plus de sept cents d'entre vous, cadres, ingénieurs, techniciens, contrôleurs (avant la fusion), B administratifs qui avez répondu à cette dernière.

Les résultats sont consultables sur le site www.equipement.cgt.fr. Ceux-ci, sans avoir une valeur statistique à proprement parler, sont toutefois d'autant plus significatifs qu'ils proviennent de réponses de collègues d'une grande diversité de corps, de services, d'âge et de genre mais aussi d'organisations de travail, même si le cycle hebdomadaire en horaire variable est de loin majoritaire.

Forts des résultats de cette consultation et de la pétition ayant recueilli plus de 1100 signatures à ce jour, nous venons, en première étape, **de solliciter une audience auprès du Directeur du Cabinet de la Ministre, Mme Batho**. Le caractère critique de la situation actuelle, tout comme la jurisprudence récente, qui rappelle les obligations de l'employeur, public ou privé, en matière de contrôle des temps et charges de travail, nécessitent des réponses fortes.

Convention collective VNF et ses avenants

Classifications et rémunérations : la CGT veut faire le point avec vous.

La convention collective d'octobre 2000 a été signée par quatre organisations syndicales CGT, FO, CFDT et CFE-CGC. Celle-ci a été suivie d'avenants signés jusqu'en 2008 par les mêmes organisations, de 2009 à 2010 par trois organisations exceptée la CGT et à partir d'octobre 2010 par la seule CFDT.

Concernant les classifications et rémunérations, des modifications progressives sont intervenues, notamment au niveau des titres 3 et 4 négociés le 18 octobre 2010. Cet avenant annule et remplace totalement les titres 3 et 4 et précise en particulier la composition de la rémunération mensuelle brute qui correspond à 1\12ème de la rémunération annuelle brute de base. Ce qui semble un positionnement différent des salariés, vis-à-vis du 13 et 14ème mois compris dans le salaire mensuel. En effet, si le salaire mensuel de base s'en trouve artificiellement augmenté car la rémunération totale est rapportée sur 12 mois, il n'en reste pas moins vrai que les références des salaires minimums par classe avec le passage à une classification en 4 catégories et 10 niveaux avec des minimas s'en trouvent fondamentalement modifiées à la baisse.

La CGT pense qu'il convient de faire le point sur ces changements de classifications et ses évolutions pour bien appréhender tous les aspects de ces modifications progressives des rémunérations.

La CGT vous invite à participer à la prochaine réunion d'informations au siège à Béthune (courant mars 2013) à l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux locaux syndicaux.

Protocole d'accord du 1er juillet 2011 : pas de révolution suite au transfert de l'EPIC vers l'EPA.

La transformation de l'EPIC en EPA n'entraîne pas de mise en cause de l'ensemble de la convention collective, avenants, usages et accords d'entreprise applicables au sein de VNF. Chaque salarié de VNF conserve à titre individuel tous les éléments de son contrat de travail ainsi que le bénéfice de la convention collective et de l'ensemble du statut collectif. Il n'y aura pas d'avenant au contrat de travail, les dispositions du code du travail continuent à s'appliquer.

Cependant, il est stipulé « au cas où la réforme entraînerait une baisse éventuelle ou une perte d'avantages salariaux et sociaux, celle-ci sera intégralement couverte par des mécanismes de compensation qui seront négociés avec les organisations syndicales représentatives. »

La CGT veillera au respect de ses garanties fondamentales collectives et sociales.

La CGT vous invite à nous rejoindre en prenant contact avec nos militants locaux et nationaux.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Service (nom et adresse) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Bulletin à renvoyer à la FNEE - CGT, case 543, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 88 75, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga.equipement@cgt.fr Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.equipement.cgt.fr

Communiqué de presse

A Paris, le 29 janvier 2013

Plus de « veine » pour la recherche à Météo-France

Initié par Météo-France en novembre 2012, le processus de fermeture de sa grande veine hydraulique de Toulouse devrait être confirmé à la fin du mois de janvier. En cette période de restrictions budgétaires, Météo-France ne veut plus assumer seule la charge de ce fleuron de l'Etablissement, **laboratoire unique en Europe** ; sa Direction attend que des partenaires scientifiques s'y impliquent financièrement.

Convoqué par la même Direction en 2010, un comité scientifique d'experts avait confirmé les évaluations successives élogieuses de ce laboratoire qui a su évoluer pour se placer à la pointe des techniques et des travaux de recherche : on y prépare l'amélioration des modèles météorologiques de demain et on y réalise des simulations ultra-précises, là où les ordinateurs en sont encore incapables comme par exemple, l'impact qu'aurait des fortes tempêtes sur le Viaduc de Millau, ou les fortes rafales sur les pistes de l'aéroport de Roissy. La veine hydraulique sert aussi pour les études fondamentales sur les écoulements sur relief complexes, les couches limites aussi bien atmosphériques qu'océaniques.

Mais les temps sont durs pour tous les laboratoires et les emplois menacés ne trouvent pas de financement. C'est donc un outil de recherche au potentiel unique au monde que l'Europe va perdre si la situation n'évolue pas et si rien ne bouge dans les prochains jours.

La grande Veine Hydraulique stratifiée du CNRM-GAME a été spécialement conçue pour l'étude de la couche limite atmosphérique. Il s'agit d'un instrument unique en Europe, ce qui constitue une des raisons de son appartenance au réseau européen de grandes infrastructures HYDRALAB. Cette veine de 22m de long permet d'accéder à des jeux de données précis et complets dans des régimes d'écoulements parfaitement contrôlés similaires à l'atmosphère réelle et ce pour un coût réduit par rapport à une campagne de mesure in situ. Elle permet en outre d'accéder à des régimes d'écoulements difficiles à aborder par la modélisation numérique. L'utilisation de l'eau a en effet plusieurs avantages pour l'étude de la couche limite atmosphérique en laboratoire, que ce soit en termes de contrôle de l'écoulement, de gamme de paramètres accessibles, ou encore de mesure. Construite en 1984 pour caractériser le vent à petit échelle sur des sites réels complexes, les travaux conduits récemment dans cette veine confirment son potentiel pour la recherche sur la couche limite atmosphérique.

Exemples de réalisations faites grâce à la Veine Hydraulique : Impact des vents forts sur le Viaduc de Millau, études des rafales sur l'aéroport de Roissy, implantation de fermes éoliennes, reconstitution du climat à l'époque de l'homme de Tautavel, cartographie des vents forts sur le massif des Maures pour aider à la lutte contre les feux de forêts, vents forts sur les lignes TGV, étude de pollution dans un tunnel routier sur Paris, etc.

Contacts :	Emmanuel Celhay (SNM/CGT)	06.21.92.51.73
	Yannick Mur (SPASMET/Solidaires)	06 09 12 07 22
	Michel Gouverneur (SNITM/FO)	06 09 31 92 06
	Lionel Althuser (CFDT-METEO)	06 84 63 62 97